

Travail de Bachelor pour l'obtention du diplôme Bachelor of Arts  
HES·SO en travail social

Haute Ecole de Travail Social – HES·SO//Valais – Wallis

**La réintégration d'un·e adolescent·e institutionnalis·e  
dans sa fratrie**

*Comment une travailleuse ou un travailleur social favorise la  
réintégration d'un·e adolescent·e dans sa fratrie à la suite d'un  
placement en institution ?*

Réalisé par : Dubuis Caroline

Promotion : TS ES 15

Sous la direction de : Solioz Emmanuel

Sierre, le 16 septembre 2019

# Remerciements

---

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont encouragée et soutenue tout au long de ce travail et grâce à qui cette recherche a été rendue possible :

- À Monsieur Solioz Emmanuel, directeur de mon mémoire de Bachelor pour son accompagnement tout au long de ce travail.
- À l'institution *La Fontanelle* pour m'avoir accordé la possibilité de réaliser mes entretiens au sein de leur structure. Plus précisément aux éducatrices, référentes et référents locaux interrogé·e·s qui m'ont accordé leur temps précieux.
- À mes amies et collègues d'école pour leur soutien et aide quant aux nombreuses questions.
- Et aux personnes qui ont accepté de me relire : Camille Cettou et Sabrina Ianniello.

*Caroline Dubuis*

## Indications

Les opinions émises dans ce travail n'engagent que leur auteure ;

Je certifie avoir personnellement écrit le Travail de Bachelor et ne pas avoir eu recours à d'autres sources que celles qui ont été référencées. Tous les emprunts à d'autres auteur·e·s, que ce soit par citation ou paraphrase, sont clairement indiqués. Le présent travail n'a pas été utilisé dans une forme identique ou similaire dans le cadre de travaux à rendre durant les études. ;

J'assure avoir respecté les principes éthiques tels que présentés dans le « Code éthique de la recherche ».

# Résumé

---

La présente étude porte sur la place et l'accompagnement que les travailleuses et travailleurs sociaux offre à la fratrie des adolescent·e·s placé·e·s dans les milieux institutionnels, spécifiquement dans le but de faciliter la réunification à la suite d'un placement.

Ce travail, articulé en deux axes, contient une première partie théorique présentant différentes notions liées à l'objet de recherche. Dans cette partie, la fratrie est définie grâce à différentes notions comme ; l'ordre des naissances, la construction de la fratrie, les relations fraternelles et les loyautés familiales. Le thème de l'adolescence a aussi une place de mise afin d'y relever les besoins qu'elle contient et les enjeux des conduites à risques. Les rôles de la communication et de l'estime de soi durant cette période sont également détaillés dans ce chapitre. Pour terminer la partie théorique, le système de placement des mineurs a été ainsi étayés ; le cadre légal, les types de mesures, les types de placement en institution et les institutions spécialisées en Valais.

Dans la seconde partie, la parole a été donnée aux professionnel·le·s de *La Fontanelle* afin de d'enrichir ce travail par le partage de leurs expériences avec les fratries et ainsi émettre leur point de vue sur les actions favorisantes, selon eux, à la réintégration d'un·e adolescent·e placé·e à la suite du placement. L'analyse de ces données s'est faite sous la forme d'un regard croisé entre les éducatrices et les éducateurs exerçant en foyer, principalement avec l'adolescent·e placé·e et les référentes et référents locaux travaillant à domicile avec les familles.

Les principales actions des professionnel·le·s identifiées qui favorisent la réintégration d'un·e adolescent·e dans sa fratrie ont été :

- 1) La posture d'ouverture et de disponibilité des professionnel·le·s dans leur prise en charge avec les fratries
- 2) Le soutien à la parentalité
- 3) L'intégration de la fratrie dans l'accompagnement, si celle-ci est volontaire, et si elle fait partie de la problématique
- 4) Les retours progressifs à domicile
- 5) Le maintien d'un suivi à la suite du placement

En guise de conclusion de cette recherche de Travail de Bachelor, un bilan de la recherche a été établi. Il comprend d'une part les limites de la recherche et les découvertes professionnelles et personnelles. D'autre part, il expose les pistes d'intervention susmentionnées ainsi que l'intérêt de cette recherche pour le travail social.

## Mots clés

---

- Fratrie
- Adolescent·e
- Institution
- Intégration
- Parent

# Table des matières

---

1. Introduction.....	1
1.1 Choix de la thématique et motivations.....	1
1.2 Question de départ.....	3
1.3 Objectifs .....	3
1.3.1 Objectif général.....	3
1.3.2 Objectifs professionnels.....	3
1.3.3 Objectif personnel.....	3
1.4 Lien avec le travail social.....	4
2. Cadre théorique.....	5
2.1 La fratrie .....	5
2.1.1 Définition.....	5
2.1.1 L'ordre des naissances.....	5
2.1.2 La construction de la fratrie.....	6
2.1.3 Les relations fraternelles.....	8
2.1.4 La notion de loyauté dans les familles .....	10
2.2 L'adolescence .....	11
2.2.1 Définition.....	11
2.2.2 Les 7 besoins de l'adolescent·e.....	12
2.2.3 Les conduites à risque à l'adolescence .....	13
2.2.4 Le rôle de la communication familiale et de l'estime de soi dans la délinquance adolescente.....	14
2.2.5 Le rôle des pairs .....	15
2.3 Les placements des mineurs.....	15
2.3.1 Cadre légal d'un placement de mineur .....	15
2.3.2 Types de mesures .....	16
2.3.3 Les types de placement en institution .....	18
2.3.4 Institutions d'éducation spécialisée en Valais .....	19
3. Problématique .....	21
3.1 Question de recherche .....	22
3.2 Hypothèses .....	22
4. Démarche méthodologique .....	23
4.1 Terrain d'enquête et population ciblée.....	23
4.2 Échantillon d'étude .....	24
4.3 Outil de recueil de données.....	24

4.4	Recueil des données et déroulement des entretiens.....	25
4.5	Ethique .....	26
4.6	Risque et limites .....	26
5.	Analyse des données .....	27
5.1	Analyse et interprétation des résultats.....	27
5.1.1	Place de la fratrie dans l'accompagnement d'un·e jeune placé·e .....	27
5.1.2	Vision des TS quant à la notion de fratrie .....	29
5.1.3	Les craintes lors du retour en fratrie .....	30
5.1.4	Actions favorisant la réintégration d'un·e jeune placé·e dans sa fratrie	31
5.2	Vérification des hypothèses.....	34
5.3	Evaluation des objectifs.....	36
5.3.1	Objectif professionnel .....	36
5.3.2	Objectif personnel.....	37
5.4	Bilan de l'analyse et retour sur la question de recherche .....	37
6.	Partie conclusive .....	39
6.1	Bilan de la recherche.....	39
6.1.1	Limites de la recherche et difficultés rencontrées .....	39
6.1.2	Découvertes professionnelles et personnelles.....	39
6.2	Conclusion.....	40
7.	Sources .....	41
7.1	Bibliographie.....	41
7.2	Articles.....	41
7.3	Cyberographie.....	42
8.	Annexe .....	43
8.1	Formulaire de consentement.....	43
8.2	Grille d'entretien .....	44

# 1. Introduction

---

Trouver une thématique à approfondir pendant plusieurs mois n'a pas été de tout repos. Sachant que ce travail pourrait devenir un élément fort de mon curriculum vitae, il a donc été judicieux de porter une réflexion sur le choix de la thématique que j'allais investiguer pendant plusieurs semestres.

Cependant, dès ma première formation pratique, j'ai su que la population adolescente allait être au cœur de mon travail de Bachelor. Il ne me restait plus qu'à décider quelle question de recherche je souhaitais développer et approfondir.

À la suite de cette première formation pratique, j'ai eu la chance de pouvoir rester dans l'équipe éducative en devenant une éducatrice en formation. Par conséquent, mon mode de formation a subi la transition de « plein temps » à « en emploi ». Les questionnements ont donc pu se multiplier et surtout trouver une seconde profondeur que je n'avais pas expérimentée auparavant. Je me retrouvais dans des multitudes de questionnements à approfondir, explorer et comprendre. Mais comment prendre une décision au milieu de tous les dilemmes dans lesquels je me trouvais ?

Avais-je le souhait d'approfondir le bien-être des professionnel·les qui travaillent avec des populations particulièrement résistantes à l'autorité comme les adolescent·e·s en rupture ? Préférais-je analyser les enjeux des alliances dans les groupes de jeunes institutionnalisés ? Ou encore les dangers et leviers pour les professionnel·les dans les situations de relations fusionnelles entre parents — enfants ? Après mûre réflexion, mon choix s'est porté sur l'impact de l'inclusion de la fratrie ou plus précisément sur le rôle qu'a la travailleuse ou le travailleur social concernant la fratrie d'un·e adolescent·e institutionnalisé·e.

---

## 1.1 Choix de la thématique et motivations

J'ai saisi l'opportunité de ce poste « en emploi » dans un foyer ouvert, plus exactement au sein du secteur « filles ». À titre d'information, cette institution prend en charge des adolescent·e·s entre 14 et 18 ans en rupture sociale.

J'ai d'abord identifié le processus d'institutionnalisation d'une adolescente qui se déroule en présence d'un·e assistant·e social·e, d'un ou des parents, mais très rarement en présence d'un frère ou d'une sœur. Pour toutes les rencontres qui suivent l'institutionnalisation, les présences sont généralement identiques. Mon but ne consiste pas à justifier la présence nécessaire d'un frère ou d'une sœur dans ce processus ou moraliser cette absence, mais bien à comprendre les raisons de l'absence ou trouver le sens de ne pas les convier. J'ai compris que les premiers empêchements étaient les déplacements et les heures de rendez-vous, car nous encadrons fréquemment des jeunes extérieurs au canton du Valais. Les rendez-vous sont donnés en journée, lorsque les autres membres de la fratrie sont généralement à l'école ou dans leurs lieux d'occupation. Ma motivation qui émerge dans l'idée de traiter cette thématique est donc de comprendre quels sont les éléments de contexte qui ne considèrent pas directement le groupe fraternel comme une dimension essentielle dans le suivi d'un·e jeune.

Ce foyer reste cependant ouvert aux frères et sœurs qui souhaiteraient venir visiter l'établissement, mais rares sont ceux et celles qui se déplacent pour venir connaître le lieu de vie de leur aînée ou cadette. Quelques fois, les cadet·te·s en bas âge et qui ne sont donc pas encore scolarisé·e·s, accompagnent leurs parents lors des synthèses ou autres rendez-vous, en raison de difficultés organisationnelles de garde. Toutefois, ces moments sont bien souvent l'occasion, pour les adolescent·e·s, de faire découvrir leur lieu de vie quotidienne. J'ai le souhait de découvrir si ces moments de partage apportent un soutien aidant aux jeunes. De plus, en discutant avec les jeunes institutionnalisés·e·s, j'ai pu remarquer que leurs frères et sœurs sont parfois, eux aussi, institutionnalisés·e·s, et qu'ils-elles ne connaissent pas non plus leurs lieux de vie, à moins d'avoir été institutionnalisés·e·s aux mêmes endroits.

Dans un cadre privé, j'ai aussi été sensibilisée à cette question d'inclusion de la fratrie dans le cadre de la prise en charge, en raison du décès par suicide du frère de ma meilleure amie. Ce drame m'a fait prendre conscience et m'a motivée à vouloir approfondir ce que les frères et sœurs peuvent ressentir concernant les états d'âme des membres de leur fratrie.

Pour contextualiser son histoire, avant ce drame, son frère était institutionnalisé dans un hôpital psychiatrique où il séjournait, étonnamment sans nouvelle de sa famille, la procédure étant ainsi faite. Mon propos, ici, n'est pas de blâmer l'instauration des procédures, mais seulement de questionner la pertinence du déroulement de celle-ci : son frère était alors majeur, les informations ont été transmises avec parcimonie et la famille s'est sentie peu considérée par le personnel de soins dans la prise en charge de leur fils et frère. J'ai pu dès lors constater l'effroi de ma meilleure amie qui se dévouait corps et âme afin de trouver une institution où son frère pourrait rester plus longtemps. Manifestement, elle s'est vainement retrouvée impuissante : aucune ouverture ne lui a été donnée pour qu'elle puisse exprimer son avis ou obtenir la possibilité d'être entendue par un·e quelconque professionnel·le.

Même si cette situation est extrême et délicate, elle a toutefois éveillé en moi le questionnement de la place de la fratrie face à un membre symptôme d'une problématique.

Pour conclure avec les raisons de mon choix et mes motivations pour cette thématique, j'avais le besoin de vous dire à quel point ma fratrie a été essentielle dans la construction de mon identité. Aussi imparfaite qu'elle ait été, j'ai toujours mis un point d'honneur à veiller sur mon frère et ma sœur, d'autant plus que je demeure l'aînée de ma fratrie. J'ai aussi pu vivre l'expérience de la famille recomposée et donc des « mélanges » de fratries qui m'ont fait prendre conscience des nombreux enjeux quotidiens et déterminants pour le bien-être de chaque membre. Je ne peux faire l'hypothèse du vécu de ma fratrie si l'un des membres avait été institutionnalisé, mais sans aucun doute que le bouleversement aurait été énorme. Mes valeurs de loyauté, de protection et de fidélité sont si présentes et instinctives que j'aurais souhaité comprendre, en peinant certainement à gérer mon impuissance.

En conclusion, toutes ces raisons ont éveillé en moi l'envie de mieux connaître ces enjeux des fratries en y ajoutant le contexte professionnel dans lequel j'évolue qui est représenté par l'institutionnalisation.

---

## 1.2 Question de départ

Mes questionnements de départ étaient les suivants :

- Quels sont les impacts de la fratrie sur un·e jeune institutionnalisé·e ?
- Quels types de prise en charge favorisent l'inclusion de la fratrie ?
- Dans quels types de situations la fratrie peut-elle représenter un frein ou une ressource ?
- Comment un·e TS peut utiliser la fratrie comme source de motivation au changement ?

Après plusieurs lectures et réflexions, j'ai élaboré une question de départ afin de recentrer mes recherches :

- En quoi l'inclusion de la fratrie, lors d'une prise en charge institutionnelle d'un·e adolescent·e, favorise ou défavorise l'avancée du/de la jeune ?

---

## 1.3 Objectifs

### 1.3.1 Objectif général

L'objectif de cette recherche est de comprendre plus en détail comment se construit une fratrie et quelles sont ces fonctions afin de sensibiliser les travailleurs et travailleuses sociales à cette notion. Mon idéal serait de démontrer en quoi l'inclusion des frères et sœurs peut être une ressource ou un frein pour l'individu concerné. De plus, je souhaite mettre en évidence les risques et les bienfaits d'inclure la fratrie dans une prise en charge institutionnalisée.

### 1.3.2 Objectifs professionnels

Mes objectifs professionnels découlant de cette recherche visent à être en capacité de recueillir les représentations des professionnel·le·s relatives à la notion de fratrie dans l'accompagnement d'un·e adolescent·e placé·e. Par mon choix de faire un regard croisé entre les professionnel·le·s exerçant en foyer et à domicile, réaliser cette comparaison me semble être un moyen optimal pour atteindre ces objectifs. De plus, l'identification des pistes et perspectives d'intervention concrètes serait un réel atout pour mon futur professionnel auprès de cette population.

### 1.3.3 Objectif personnel

Je souhaite mieux comprendre de quelle manière se construit une fratrie et avoir connaissances des enjeux qui sont présents afin de me positionner sur l'intégration ou non de la fratrie pour ainsi éviter l'oubli de celle-ci ou encore ne pas les considérer comme des membres participatifs du projet de vie de leur frère ou sœur. De plus, j'espère que ces recherches éclairciront le regard que je porte sur ma propre fratrie pour mieux la comprendre.

---

## 1.4 Lien avec le travail social

Pour différentes raisons de contextes et juridiques expliquées ci-dessous dans le cadre théorique), les prises en charge des adolescents se font uniquement pour un individu. Seuls les parents sont inclus dans le suivi de la prise en charge, s'il n'y a pas d'interdiction particulière. Indépendamment de leur volonté, les travailleuses et travailleurs sociaux se retrouvent à travailler avec des jeunes dont ils n'ont généralement jamais rencontré la fratrie. Si toutefois il devait s'avérer que des professionnel-le-s connaissent un ou plusieurs membres de la fratrie, c'est bien souvent en raison de placements qui ont eu lieu dans les mêmes institutions ou lorsque les membres de la fratrie développent eux aussi des comportements problématiques à signaler ou à traiter.

Ces situations à répétition me forcent à repenser la place de la fratrie dans une prise en charge globale, car peu importe les effets positifs ou négatifs, la dimension de la fratrie fait *de facto* partie intégrante de la construction de l'individu. Les travailleuses et travailleurs sociaux sont bien souvent contraint-e-s d'élaborer des stratégies pour accompagner l'individu désigné, sans avoir toujours accès à son contexte familial. De ce fait, l'énergie investie pour un individu peut sembler futile dans son contexte familial ou inversement aurait pu dès lors servir à toute la fratrie. Par ailleurs, la littérature, au sujet de la fratrie, s'est davantage accrue et nous ne pouvons plus penser que l'individu désigné n'est pas impacté par son contexte familial et donc par sa fratrie. Les travailleuses et travailleurs sociaux se retrouvent par conséquent à devoir faire sans la fratrie alors que beaucoup d'éléments donnent à penser qu'il faudrait faire avec.

Mon questionnement détermine à comprendre comment les professionnel-le-s travaillent avec ces mesures et comment ils perçoivent leur réalité du terrain au sujet des fratries.

## 2. Cadre théorique

---

Pour débiter mes recherches, j'ai fait le choix d'approfondir six grands thèmes tels que **la fratrie, l'adolescence, les conduites à risque, le rôle de la communication, le cadre légal d'un placement de mineur et les types de prises en charge pour les mineurs**. De là, j'ai pu peaufiner ces thèmes grâce à mes sous-titres.

---

### 2.1 La fratrie

#### 2.1.1 Définition

On pourrait trouver évident de définir ce qu'est une fratrie, mais dans notre société moderne où les couples se font et se défont, cette notion se complexifie. Un enfant est issu naturellement d'un homme et d'une femme, la fratrie se constituant à partir du second enfant, autrement dit le cadet. De là, les variantes peuvent être multiples en fonction des naissances, mais aussi des couples précédents ou subséquents.

Romano (2012) définit la fratrie par la constellation horizontale entre enfants d'une même famille. Cependant, elle ajoute qu'il existe une multitude de mots et d'expressions pour définir les types de fratries : fratrie de germain (même père et mère), fratrie des demis, fratrie par adoption, fratrie par recomposition familiale, pour ne citer que ces types.

Néanmoins, peu importe le mot qui définit la fratrie dont fait partie un enfant, celle-ci a toujours une multitude d'utilités pour le développement de l'enfant. Elle constitue un lieu d'entrecroisement de rapports verticaux et horizontaux qui offre à l'enfant son premier contexte de confrontations socialisantes. Odile Bourguignon (1999, cité par Enfance et Psy, p. 14) ajoute que « le groupe fraternel est l'essence de l'apprentissage du rapport au semblable, différent de soi, dans un contexte d'inégalité de statut défini par l'ordre des naissances ».

#### 2.1.1 L'ordre des naissances

Avant de comprendre comment se construisent une fratrie et les enjeux des relations fraternelles, il est essentiel de prendre conscience des impacts et des attentes différentes dont est porteur chaque enfant à leur naissance. Tilmans-Ostyn & Meynckens-Fourez (1999) ainsi que Rufo (2002) sont des auteurs qui ont exploré l'importance de cet ordre des naissances.

Le premier enfant, appelé l'aîné·e, a une place privilégiée, mais lourde. Il vient satisfaire l'envie d'enfant des parents et prouver leur fertilité, mais les attentes de réussite sont omniprésentes dans son quotidien. Plus l'enfant a de l'importance pour le couple, plus il est préconçu à être un enfant « roi ». Tilmans-Ostyn & Meynckens-Fourez ont fait l'observation que cette place dans la fratrie amène souvent les aîné·e·s à occuper des postes à responsabilités dans leurs vies professionnelles.

Le deuxième enfant, aussi appelé le/la cadet·te, naît bien souvent dans un contexte très différent où la réflexion quant à son existence a été plus préméditée. Rufo mentionne que le premier enfant est souvent le fruit d'un élan amoureux ou l'espoir de raviver une flamme qui pourrait s'éteindre dans le couple. Ce/cette cadet·te serait donc

l'espoir de réussir ce que les parents ont manqué avec le premier. Lors de son développement, une grande particularité le différencie de son aîné·e, car il a ainsi le choix de s'identifier à ses parents ou à son aîné·e.

Dans le cas où un troisième enfant né, ce choix peut lui coûter son sentiment d'appartenance, car il ne fait partie ni des aînés ni des benjamins, là où les parents peuvent investir plus d'attention. Il peut se retrouver entre un·e grand·e détenant le rôle de leader et le dernier enfant de la famille qui obtient passablement d'attention.

Rufo est ainsi convaincu que la manière dont l'annonce de la venue du deuxième est faite a un impact considérable sur l'avenir de la fratrie. Il explique qu'auparavant, les aîné·e·s avaient le temps de s'y préparer en gardant l'espoir qu'il resterait les seuls aux yeux de leurs parents. Les attentions plus appuyées de leurs pères vis-à-vis de leurs mères les mettaient sur la piste d'un changement à venir ainsi qu'éventuellement la préparation d'une chambre. Aujourd'hui, les aîné·e·s se retrouvent rapidement avec une échographie dans leurs mains qui ne laisse plus place au doute. Certains parents vont même jusqu'à emmener leur aîné·e à leurs examens échographiques. En réalité, tout naturellement et sans en avoir conscience, les parents construisent par leurs espoirs de mieux réussir, le début de la rivalité fraternelle qui apparaîtra, selon les cas, comme un muret ou un rempart de jalousie.

Le/la benjamin·e représente le dernier enfant d'une fratrie. Cette place est particulière dans le cœur des parents, car cette fois, ils décident qu'ils n'en auront pas d'autres. La dernière grossesse, le dernier accouchement, les dernières couches à changer, les derniers biberons, les dernières levées en pleine nuit, les mènent à être presque un peu nostalgique de tous ces moments et laissent ainsi quelques permissions supplémentaires.

### 2.1.2 La construction de la fratrie

On pourrait penser qu'il suffit d'avoir un parent en commun pour appartenir à la même fratrie, mais Vinay & Jayle (2011, p. 344) reprennent les écrits de l'approche éthologique pour expliquer combien « le fait de vivre ensemble durant l'enfance laisse une trace indélébile, une empreinte qui construit entre au moins deux enfants concernés un lien fraternel différent de tout autre lien et laisse des traces durables dans le psychisme. » Par leurs écrits, elles mettent l'accent sur l'importance de partager un quotidien commun pour créer ses relations fraternelles. Ce lien se renforce avec les années et peut aller jusqu'à être réparateur lorsque les figures d'attachement disparaissent. (Ainsworth, 1991, cité par Vinay et Jayle, 2011)

Tilmans-Ostyn & Meynckens-Fourez (1999, p.148) appuient cette notion de relation fraternelle renforcée dans les moments difficiles pour la fratrie en citant :

« Le renforcement des liens fraternels se constate également : quand les parents sont malades, accidentés, ou quand la situation financière menace gravement l'équilibre du système familial. [...] La différence nous semble résider dans l'importance des *vécus d'abandon, de perte, et de « désamour »*, reflets des vécus, énoncés par les adultes qui provoquent une intensification des relations entre frères et sœurs. »

De plus, elles relèvent que les membres de la fratrie sont davantage amenés à vivre les événements compliqués simultanément et conjointement lorsqu'ils dépendent du même contexte familial. D'ailleurs, par ces vécus similaires, les relations fraternelles s'intensifient. Ces auteur·e·s insistent sur le fait que « faire fratrie » n'est pas un état,

mais bel et bien quelque chose qui se construit. Pour veiller à cette construction, le regard que les parents posent sur la dimension de la fratrie s'avère déterminant. Ces relations sont triangulaires, car elles se construisent de manière horizontale entre les frères et sœurs, mais dépendent aussi de la relation créée avec le parent. Selon Anna Freud, « les analyses d'enfants et les reconstructions d'analyses d'adultes nous apprennent que la relation de l'enfant avec ses frères et sœurs est subordonnée à la relation qu'il a avec ses parents et en dépend. » (Freud, 1976, cité par Éric Widmer, 1999, p.9)

Par conséquent, l'histoire d'une fratrie englobe une série d'éléments interdépendants qui rendent unique l'arrivée d'un nouveau membre au sein d'une famille. Chaque enfant sera attendu et éduqué de façon authentique, car il ne naît pas seulement avec un numéro de rang et un sexe dans une fratrie, mais aussi dans un contexte qui change et évolue en permanence.

De nombreuses recherches relèvent la nécessité de considérer le groupe fraternel dans tous les types de prise en charge. Vinay et Jayle mentionnent des situations qui sont potentiellement traumatisantes comme l'arrivée d'un enfant handicapé, la perte d'un frère ou d'une sœur ou encore un accident pour un enfant de la fratrie, pour ne citer que ces exemples. Dans ces cas de figure, il est évident que la prise en charge est adressée avant tout et surtout à la victime, alors que

« ...la souffrance est partagée dans la famille avec les parents ainsi que les frères et sœurs. En fonction de l'espace de verbalisation des affects qui sera autorisé par le couple parental, le lien fraternel en sera influencé. Certains frères et sœurs en (sic) se sentent pas le droit de l'investir ce lien, de se l'approprier, tandis qu'à l'opposé, dans d'autres systèmes familiaux, la fratrie portera le lien fraternel comme un fardeau. La parole dans le groupe fraternel apparaît le plus souvent comme une nécessité fondamentale. » (Vinay & Jayle, 2011, p. 345)

Ces auteures nous expliquent combien les réactions à une épreuve peuvent être différentes, tout en relevant le fait que ces réactions se fondent sur la dynamique familiale et plus particulièrement sur la dynamique instaurée par les parents d'où naissent tous les types de liens. Par cette injonction, on peut comprendre que tout événement traumatisant peut plonger une famille dans une détresse et donc aussi les situations où un·e adolescent·e est institutionnalisé·e pour des questions comportementales ou autres. La séparation peut avoir des aspects similaires pour la fratrie, tout comme pour les parents.

Ces relations fraternelles imposées par les parents peuvent être des ressources inépuisables, comme représenter de véritables obstacles pour l'avenir de l'individu. Toutefois, il faut pouvoir les nourrir d'expériences afin de jouir de cette intimité comportementale qui ne se développe qu'à ses âges et dans des contextes proprement familiaux. Pour cela, il est essentiel que les parents acceptent le conflit et les complexes de rivalité qui se manifestent, sans systématiquement intervenir pour les éviter ou vouloir toujours les comprendre.

Ce noyau fondateur de toutes les autres relations peut développer une force inépuisable lorsqu'il se sent menacé. Et comme l'écrit Cirillo (1994, cité par Tilmans-Ostyn & Meynckens-Fourez, p. 202) « une famille menacée dans son intégrité par une mesure d'éloignement d'un de ces membres réagit et se rigidifie en une inlassable autodéfense. » De fait, on peut comprendre que lors de l'instauration d'une prise en

charge individuelle pour un membre d'une fratrie, le reste du système peut percevoir cette mesure comme une menace ou une contrainte et donc se rigidifier. Dans d'autres cas, l'éloignement d'un individu peut conduire un membre de la fratrie à témoigner plus librement.

### 2.1.3 Les relations fraternelles

Par définition, les relations fraternelles sont initialement vouées à durer plus longtemps que toutes autres relations.

« Le lien fraternel constitue l'un des trois grands liens (lien conjugal, lien parental) qui structurent la famille. Il joue un rôle considérable dans la vie intrapsychique, affective et sociale du sujet. La haine, la compétition, la passion, la jalousie et l'amour se mettent en jeu dans la relation fraternelle. »  
(Tsoukatou, 2005, p. 56)

Selon Howe et Recchia (2015), les quatre caractéristiques des relations fraternelles sont définies, premièrement, par le fait qu'elles soient chargées sur le plan affectif et donc qu'elles révèlent ainsi de fortes émotions. La seconde caractéristique se traduit par l'intimité qui les lie, due au fait que les enfants se connaissent généralement depuis leur naissance et passent la majeure partie de leur temps ensemble. Ces relations leur offrent l'opportunité de simuler des situations de conflits et de développer une compréhension du point de vue de l'autre. Troisièmement, la relation est définie par l'existence de grandes différences individuelles en ce qui concerne la qualité des liens fraternels. Enfin, la dernière se caractérise par les différences d'âge qui génèrent occasionnellement des disputes liées aux questions de pouvoir, de contrôle, de rivalité et de jalousie, mais peuvent aussi créer un contexte d'échanges favorisant la complémentarité et l'entraide.

Gayet (1993, cité par Widmer, 1999, p.9) reconnaît ses fonctions de la fratrie à une différence près. Il ajoute la notion de complexe de Caïn, aussi appelé complexe familial par Freud, qu'il décrit comme un prolongement du complexe d'Œdipe. Ce complexe cible les relations entre les frères et sœurs, mais dépend aussi de la relation avec les parents, car celle-ci va définir les relations fraternelles étant donné que les germains demeurent en rivalité pour l'amour de leurs parents. De ce constat, il insiste sur les conflits plus que sur les actes de solidarité et d'entraide qui, pour lui, sont des manières détournées de satisfaire le parent et donc d'instaurer de la rivalité avec le frère ou la sœur.

Vinay et Jayle (2011, p. 344) explicitent les différents processus qui s'actionnent dans la vie psychique de la famille en relevant des dimensions verticales et horizontales et de l'imbrication de ces processus.

### *2.1.3.1 Les processus de la dimension verticale*

Les processus de la dimension verticale agissent dans la relation parents – enfants.

#### *La rivalité*

Les relations fraternelles sont dirigées par des comportements envieux, jaloux, compétitifs dans le but d'obtenir l'amour exclusif des parents, mais aussi pour des enjeux de pouvoir concernant la propriété et l'espace commun. Cette rivalité, présente tout au long du développement de l'enfant, est exprimée ou refoulée en fonction de la réaction des parents. Généralement, les parents laissent reproduire les mêmes types de relations fraternelles entre leurs enfants que celles qu'ils ont eux-mêmes vécues.

#### *Les complexes d'intrusion*

La rivalité vécue dans la relation fraternelle est une réponse à l'intrusion d'un puîné qui vient voler, détrôner ou déposséder. Ce complexe peut se transformer en rancune inconsciente contre la mère infidèle. L'aîné peut réagir de manières différentes :

- « Par un changement d'humeur en devenant grincheux ou agressifs.
- Par une phase régressive avec une demande de succion ou un manque de fonctions excrémentielles.
- Par une attitude hostile masquée par une tendresse excessive, bienveillante vis-à-vis du frère ou de la sœur. » (Vinay & Jayle, 2011, p. 344)

Ce type de réactions et comportements sont normaux. Lechartier-Atlan (2008, p. 331-338) illustre combien les relations fraternelles impactent l'individu tant dans les orientations que dans les choix de vie.

#### *Le déplacement œdipien*

Selon Freud (1913, cité par Vinay & Jayle, 2011, p. 344), « quant arrivent d'autres frères, le complexe d'Œdipe s'élargit dans le complexe familial. » Ce prolongement peut ainsi déplacer, autant chez les garçons que chez les filles, les sentiments amoureux ressentis pour le parent de sexe opposé sur une sœur ou un frère.

### *2.1.3.2 Les processus de la dimension horizontale*

La dimension horizontale considère uniquement la fratrie et donc les relations qui lient chaque membre de celle-ci. Ces relations viennent développer les processus psychiques de la différenciation moi-autrui ainsi que celle de la dimension imaginaire.

#### *La différenciation moi-autrui*

La fratrie détient un rôle important et bénéfique pour aider l'enfant à construire son identité, à forger son caractère, à faciliter son intégration sociale où, par le biais des frères et sœurs, l'enfant va apprendre à s'identifier comme un être unique. Pour ce faire, il va passer par différentes phases de démonstration selon son âge, en débutant par la phase de la peur de l'étranger à l'âge de 8-9 mois, puis celle de l'imitation du puîné, tout en cherchant à se différencier par ses apprentissages plus aguerris. La jalousie demeure inévitable, elle peut s'apercevoir de façon passive ou active selon les enfants.

### *La dimension imaginaire*

Une fois qu'une différenciation a pu être établie, l'enfant cherche inconsciemment des similitudes avec ses pairs et donc à travers les membres de sa fratrie. On parle de la problématique du miroir. L'enfant va se construire une 2<sup>e</sup> image de lui en fonction de ce que disent ses frères et sœurs. Ce dédoublement imaginaire amène donc de la confusion entre soi et l'autre et la pleine reconnaissance de l'autre.

#### **2.1.4 La notion de loyauté dans les familles**

Il serait impossible de décrire ce qu'est une fratrie sans parler bien évidemment de la loyauté, bien qu'il soit aussi difficile de se positionner quant aux effets de cette notion, car les avis sont divergents. Catherine Ducommun-Nagy (2008) prend le parti de définir la loyauté familiale comme une ressource relationnelle. Selon elle, les relations que nous entretenons avec nos proches ont un besoin fondamental de réciprocité sans lequel nous deviendrons avarés d'échanges. Elle définit ce procédé « d'éthique relationnelle ».

Dans le cas où la réciprocité s'avère négative, l'individu lésé va ressentir un sentiment d'injustice et peut se retrouver à « faire payer » d'autres personnes innocentes pour cette injustice. On parle alors de légitimité destructive, car l'injustice ne fait que se reporter (Boszormenyi-Nagy & Krasner, 1986, cités par Catherine Ducommun-Nagy, 2008). Pour s'extraire de ces légitimités destructives, la maturité de l'individu va lui permettre de tolérer ces injustices, l'amenant jusqu'à lui permettre d'expérimenter la confiance dans les relations, même lorsque la réciprocité n'opère pas immédiatement.

Concernant le système familial, la notion de réciprocité prend une forme particulière qu'on appelle loyauté, car, en plus d'attendre que l'autre se montre autant disponible pour nous qu'on l'a été pour lui, on va se montrer plus disponible qu'on ne pourrait l'être pour quiconque. Comme le mentionne Catherine Ducommun-Nagy (2008, p.119), « la loyauté n'est pas tellement basée sur l'obéissance à des règles ou à des traditions (il s'agirait là de loyalisme), mais sur la redevance. » Par cette définition, la notion de loyauté prend une dimension triangulaire puisqu'elle va démarquer les personnes qui bénéficient de notre loyauté de toutes les autres. De cette démarcation va dès lors naître les conflits de loyauté lorsque nous devons faire un choix face à deux personnes qui réclament notre loyauté en même temps.

Ces conflits de loyauté deviennent épuisants lorsque la confiance dans la famille n'est pas de mise. Dès lors, si l'individu n'obtient pas la certitude, à défaut d'être la priorité cette fois, de le devenir la fois suivante, une réponse sera donnée sur le sentiment d'avoir été considéré.

##### *2.1.4.1 Les loyautés invisibles*

« De par sa définition, la loyauté résulte d'un engagement et se manifeste par un choix. Tant que nous n'avons pas de choix à faire, notre loyauté reste toujours invisible. » (Ducommun-Nagy, 2008, p. 120)

Parfois, il arrive de ne pas pouvoir rendre visible notre loyauté. Par exemple, dans le cas où un enfant perdait ses parents, il serait impossible pour lui faire des choix qui leur prouveraient sa loyauté. Cependant, l'enfant peut le faire de manière indirecte en étant déloyale aux personnes qui l'entourent.

Dans un autre cas de figure, un individu peut penser que ses parents ne méritent plus sa loyauté, mais ne parvient pas à être complètement déloyal pour différentes raisons

comme la dépendance émotionnelle, la culpabilité, la peur des représailles ou encore le besoin fondamental de conserver un lien avec eux. Cette situation peut amener un individu à décider de partir en vacances avec des amis, sans se soucier de ses parents. Pourtant, une fois en vacances, il peut devenir détestable et décider de s'isoler, car le souci pour ses parents prend ainsi trop d'ampleur. On parle alors de loyauté indirecte et invisible, car les parents auront le sentiment qu'il est déloyal alors que l'expression de sa loyauté est restée malgré tout invisible.

#### 2.1.4.2 Clivage de loyauté

« Si la preuve de loyauté à un des parents doit passer par la déloyauté envers l'autre, l'enfant ne se trouve plus dans un conflit de loyauté, mais dans ce que l'on appelle un clivage de loyauté. » (Ducommun-Nagy, 2008, p. 121)

Ce genre de situation place l'enfant dans une situation impossible. Il a été observé que les fratries peuvent ainsi se désunir pour combler cette demande. Un enfant prend le parti de la mère et un autre celui du père. Mais en réalité, cette fratrie s'allie pour maintenir un certain degré de loyauté envers les deux parents.

Les dommages pour ses enfants sont sévères tant d'« ordre individuel : dépression chronique, tendance suicidaire, manque d'estime de soi, etc., et ensuite d'ordre relationnel en raison d'une légitimité destructive qui aura des conséquences pour toutes leurs relations ultérieures » (Ducommun-Nagy, 2008, p. 122).

---

## 2.2 L'adolescence

### 2.2.1 Définition

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (2019), l'adolescence est « la période de croissance et de développement humain qui se situe entre l'enfance et l'âge adulte, entre les âges de 10 et 19 ans ». Il s'agit d'une période de transition caractérisée de multiples changements dans différentes dimensions.

Véronique Bedin (2009, p.37) décrit l'adolescence comme :

« ... le temps des métamorphoses. Ce n'est pas un état, mais un passage, une transition entre l'enfance et l'âge adulte. Françoise Dolto a comparé joliment l'adolescent à un homard sans carapace... Durant cette période, le corps de l'enfant mue, se transforme de manière spectaculaire : l'adolescent grandit beaucoup en peu de temps, voit son visage se consteller de petites rougeurs et autres boutons disgracieux, ses poils pousser, sa peau devenir plus grasse... à cela s'ajoutent des signes plus cachés, mais non moins importants. »

Ces différentes dimensions de changements ont été listées par Cloutier (1996, cité par E. Solioz, 2015) qui décrit ces dimensions par un état de début et de fin. La dimension première concerne les changements **biologiques** comprenant tout ce qui touche aux changements d'aspects physiques et sexuels jusqu'à la capacité de concevoir un enfant.

Ensuite, les changements **cognitifs** avec les premières apparitions de pensées abstraites allant jusqu'à la maîtrise de la pensée formelle, autrement dit le stade ultime du développement cognitif, selon Piaget. L'adolescent va débiter son raisonnement

par hypothèses afin d'en déduire des conséquences. Rapidement, il sera en quête de vérifier ses conséquences dans le but d'affiner ses réponses.

La dimension **psychique** n'est pas épargnée avec le début des tentatives d'affirmation de son identité personnelle et de ses choix ainsi que de la création d'un jardin secret. Ses changements aboutiront une fois que l'adolescent sera capable de se définir en tant que personne indépendante par sa pensée et ses choix.

D'un point de vue **juridique**, l'adolescence est sujette aussi à des changements sur le plan légal. Les parents seront en mesure d'offrir plus de liberté à leur adolescent en le laissant seul à la maison sans pour autant être accusés de négligence par la loi. Progressivement, différentes responsabilités seront incombées à l'adolescent jusqu'à sa majorité où il devient pleinement, par l'acquisition de ce nouveau statut et des devoirs et droits – le droit de vote par exemple – qui en découlent, un citoyen.

Pour terminer, les changements sous le prisme de la dimension **sociale** apparaissent par des comportements de participation autonome aux rôles collectifs et par la construction d'un groupe social indépendant de la famille allant jusqu'à la maîtrise de soi dans les enjeux de pouvoir et de responsabilité.

### 2.2.2 Les 7 besoins de l'adolescent·e

Afin que les changements s'opèrent dans une certaine harmonie, l'adolescent·e a des besoins capitaux à combler. Fize (2006, cité par E. Solioz, 2015) les a décrits au nombre de 7 ; les voici :

- Besoin de confiance
  - L'adolescent·e a besoin qu'on lui témoigne de la confiance pour ensuite faire confiance aux autres. Cette notion se rapporte à l'estime de soi et à l'envie d'agir.
- Besoin de sécurité
  - Ce sentiment passe par les repères et les références en appréhendant les limites du cadre.
- Besoin de responsabilité
  - En assumant des responsabilités à la fois personnelles et sociales dans le but d'augmenter son sentiment d'utilité.
- Besoin d'espoir
  - Il est essentiel que l'adolescent·e vive des expériences positives afin de croire en l'avenir.
- Besoin de dialogue
  - L'adolescent·e apprend le désaccord par le dialogue. Ces échanges d'idées le/la poussent à penser différemment d'autrui et donc à penser par soi-même. Cette notion s'avère aussi préventive à la violence en apprenant à gérer sa frustration.
- Besoin d'autonomie
  - En procédant par essai-erreur, l'adolescent·e va expérimenter automatiquement un certain nombre d'erreurs et de ce fait, il/elle a besoin d'avoir le droit de se tromper sans moralisation. Cette autonomie va lui donner le pouvoir de choisir ses règles de conduite, l'orientation de ses actes et les risques y relatifs.
- Besoin d'affection
  - D'aimer et d'être aimé·e tant dans le système familial qu'avec les pairs.

## 2.2.3 Les conduites à risque à l'adolescence

### 2.2.3.1 Définition

Dans les dimensions de changement listées par Cloutier ci-dessus, la dimension psychique nous révélait qu'à l'adolescence débutait la phase d'affirmation de soi. Robert Courtois (2011), quant à lui, nomme cette dimension comme celle de rupture et travail de différenciation familiale. L'adolescent·e expérimente l'affirmation de soi en optant pour des attitudes et des comportements d'opposition et de transgression. Les adolescents font acquisition du libre arbitre, ce qui va évidemment bouleverser tout le système relationnel familial.

En continuité à cette dimension, Robert Courtois (2011) met en évidence que cette affirmation de soi se concrétise aussi avec les pairs et via les différents modes de sociabilisation comme l'engagement dans des conduites séductrices (premières expériences amoureuses) ou l'expérimentation des substances psychoactives qui marquent, encore une fois, le besoin d'éloignement des figures parentales afin de prouver une valeur relative à son identité de genre.

Ces types de conduites sont décrites comme « à risque ». Courtois (2011) a recensé plusieurs définitions dont on peut retenir les deux suivantes :

- « Comportements comprenant des risques objectifs pour le bien-être physique ou mental de l'individu. » (Choquet, Marcelli & Ledoux, 1993, cité par Courtois, p.30)
- « Comportements susceptibles d'entraîner des effets dangereux » pour le jeune et les autres incluant une dimension de transgression et de « déviance sociale » (Coslin, 2003, cité par Courtois, p.30)

Dans ce processus de séparation-individuation, l'adolescent, en fonction de différents facteurs influents tels que la famille, les pairs et la société, va opter pour des comportements de prise de risque afin d'expérimenter entre autres son autonomie vis-à-vis de ses parents, explorer son identité, confirmer sa place parmi ses pairs et son narcissisme. Ces comportements de prise de risque peuvent permettre à l'adolescent de construire son autorégulation émotionnelle (Michel, Heuzey, et al., 2003, cité par Courtois, p.182), de se procurer un sentiment de toute-puissance et de développer le déni de son angoisse et de son absence de maîtrise.

En effet, l'adolescent·e ne possède pas le recul et la maturité nécessaires pour gérer toutes ses « tensions » et émotions nouvelles, ce qui peut souvent le mener à passer à l'acte. Ces tiraillements entre les changements corporels et la force psychique nouvelle les mènent à exploiter des décharges corporelles. Ces formes d'expression de l'« agir » peuvent être multiples. Les facteurs favorisant l'« agir » sont de deux sortes :

- « Facteurs externes ou environnementaux (changement de pairs, influence sociétale à travers les stéréotypes sociaux et les facteurs culturels et socioéconomiques).
- Facteurs internes (conséquences des modifications corporelles/pubertaires avec accroissement brutal de l'énergie et de la force musculaires, modification du schéma corporel et de l'image de soi, intensification pulsionnelle, nouvel équilibre narcissique, nécessaire aménagement des relations objectales, réaménagement identitaire et angoisse) » (Courtois, 2011, p. 181).

Le passage à l'acte dans des conduites à risque peut viser, comme but, le changement. L'adolescent·e tente ainsi de rompre avec ses difficultés et maîtriser sa vie. Ce besoin de se réappropriier la réalité externe s'avère essentiel pour certain·e·s et ce passage à l'acte va donc éviter à l'adolescent·e le sentiment de soumission infantile.

Ces conduites à risque vont par conséquent mettre à mal tout le système familial. Courtois (2011) met ainsi l'accent sur la nouvelle génération de parents qui placent au centre de toutes leurs préoccupations le bien-être de leur enfant allant jusqu'à la recherche d'une symétrie dans la relation parent-enfant. Ce type de relation va ainsi diminuer l'autorité parentale structurante pouvant placer les parents dans un contexte insécurisant et laisser les adolescent·s face à leur libre arbitre inachevé comme seule limite. De ce type de relation découlent ainsi des situations qui, paraissant *a priori* normales, nécessitent alors l'intervention des travailleurs sociaux.

#### **2.2.4 Le rôle de la communication familiale et de l'estime de soi dans la délinquance adolescente**

Les conduites à risque font partie intégrante de l'adolescence. Néanmoins, celles-ci peuvent prendre des proportions importantes et placer, à l'extrême, l'adolescent·e dans des conduites délinquantes.

Selon Jiménez, Lehalle, Murgui, & Musitu (2007), les problèmes de conduites à risque et des difficultés psychosociales au moment de l'adolescence éminemment liés à la qualité de la relation parents-enfants/adolescent·e·s. Les facteurs familiaux, susceptibles d'expliquer ces conduites, sont nombreux, comme par exemple « la présence de difficultés socioéconomiques, une histoire familiale comportant des problèmes de conduite, l'existence de conflits familiaux ou une certaine pauvreté des interactions parents-enfants ». (Jiménez, Lehalle, Murgui, & Musitu, 2007, p. 7)

Néanmoins, des recherches ont montré que lorsque les adolescent·e·s considèrent leur système familial comme positif et qualifient la communication ouverte et fluide, les relations familiales caractérisent un facteur protecteur des conduites délinquantes et des ruptures avec les normes sociales. En effet, ces relations constituent des ressources psychosociales et facilitent donc l'adaptation de l'adolescent·e. De plus, par les valorisations, elles permettent une meilleure estime de soi des adolescent·e·s (Estévez, Musitu, & Herrero, 2005b; Lila & Musitu, 1993; Noller & Callan, 1991 cités par Jiménez, Lehalle, Murgui, & Musitu).

Les avis divergent quant à un éventuel lien entre l'estime de soi et les conduites délinquantes. Des auteurs, au point de vue plus traditionnel à l'instar de Bandura, considèrent qu'une estime de soi élevée contribue à la santé mentale des jeunes. Néanmoins, ces analyses sont remises en question par des auteurs tels que Baumeister, Bushman, & Campbell, Brendgen, Vitaro, Turgeon, Poulin, & Wanner (2004, cités par Jiménez, Lehalle, Murgui, & Musitu, 2007) qui ont révélé qu'une estime de soi élevée peut aussi contribuer à ce que l'adolescent·e nourrisse des attentes du réel trop élevées. Par conséquent, une fois celles-ci non atteintes ou contredites, l'adolescent·e peut être sujet à des états dépressifs et/ou des conduites agressives.

En conclusion de leur recherche, Jiménez, Lehalle, Murgui, & Musitu (2007) reprennent les dires de Pfeiffer pour sa pensée quant à l'estime de soi chez l'adolescent·e, mentionnant qu'il ne suffit pas qu'elle soit élevée, au contraire, mais plutôt ajustée, c'est-à-dire réaliste et adaptative.

### 2.2.5 Le rôle des pairs

Bien que le système familial représente la source la plus influente pour un·e adolescent·e, le groupe de pairs n'est de loin pas à négliger.

« Lorsqu'un sujet fréquente des pairs usagers, son usage est plus probable. »

(Brook et al., 1990, cité par Assailly, p.62)

Par cette phrase, Broke met en évidence l'influence du groupe de pairs sur l'adolescent·e. Toutefois, Assailly (2006) précise que les facteurs de confusion liés à l'influence de l'individu dans ses choix ne sont pas à négliger.

Il ressort deux phénomènes qui peuvent coexister :

- L'influence.

« Lorsque les comportements d'un individu et ceux de ses pairs se ressemblent, on peut invoquer un apprentissage social : le sujet « modèle » son comportement sur celui d'autrui, particulièrement les autrui significatifs, afin de se conformer aux normes de son groupe » (Assailly, 2006, p. 63).

- La sélection.

« La ressemblance peut provenir d'un processus de sélection. Le sujet a tendance à composer son groupe d'amis, avec des individus dont les comportements ressemblent aux siens. Les groupes vont se former autour d'intérêts communs (alcool, cannabis, runs en voiture, pratique d'un sport « extrême », etc.). Une fois cette sélection opérée, les influences peuvent bien sûr se produire, les liens créés vont renforcer les motivations relatives au comportement en question » (Assailly, 2006, p. 63).

---

## 2.3 Les placements des mineurs

### 2.3.1 Cadre légal d'un placement de mineur

Art. 276 du Code civil suisse (2014),

« Les père et mère doivent pourvoir à l'entretien de l'enfant et assumer, par conséquent, les frais de son éducation, de sa formation et des mesures prises pour le protéger. »

Par cet article d'obligation d'entretien inhérent aux pères comme aux mères, les parents d'un enfant sont nommés comme les garants de son bien-être. Cela signifie qu'ils doivent veiller à son bon développement et à la satisfaction de ses besoins en tout point comme l'école, la nourriture, les relations, les contacts sociaux, la protection contre les dangers, le mouvement et la santé.

Le flyer de Kescha concernant la protection de l'adulte et de l'enfant (2018) détaille les procédures dans le but que cet article soit respecté ainsi que les types de mesures qui peuvent être appliquées, car il arrive que des parents ne puissent remplir cette mission dans son intégralité. Ces situations entraînent dès lors une atteinte aux droits et à la liberté des enfants concernés. Si ces parents ne peuvent remédier à cette mise en danger, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) se manifestent ou le tribunal compétent en matière matrimoniale (séparation, divorce des parents) intervient et examine des mesures.

Le rôle de ces organes judiciaires est d'ordonner les mesures nécessaires dans de tels cas. Les décisions sont prises lors d'une procédure particulière et peuvent être contrôlées par un tribunal. Une mesure n'est jamais appliquée pour substituer la responsabilité parentale, mais s'avère nécessaire pour la compléter et la soutenir.

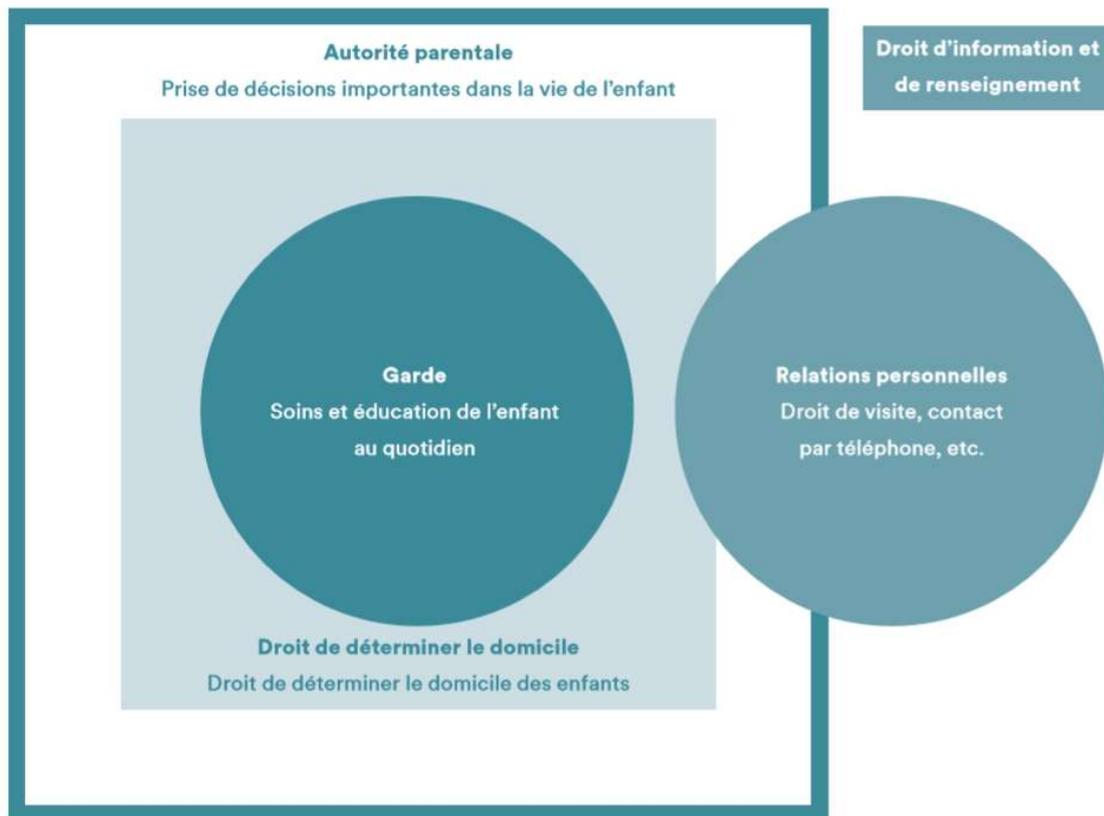
Avant de mettre une mesure en place, l'APEA doit suivre une procédure (Kescha, 2018) déclinée en 4 points :

1. **Ouverture de la procédure** à la suite d'un signalement (par une personne connaissant la famille de proche ou de loin, pouvant même d'ailleurs faire partie de cette famille) ou une demande des parents. L'APEA vérifie la pertinence de la déclaration et éclaire les points manquants.
2. **Phase d'enquête** qui peut durer plusieurs mois avant que l'APEA puisse examiner toutes les informations utiles à la prise d'une décision de mesure ou y renoncer. Durant cette enquête, les familles et parents ont le droit d'être entendus et de proposer des solutions afin d'éviter une mesure. En attendant un verdict, l'APEA peut ordonner des mesures provisionnelles.
3. **Décision** rendue par l'APEA grâce à un courrier écrit. Ce courrier informe des justifications de la décision et de la manière dont la/les personnes peuvent faire recours. Si aucun recours n'est fait, la mise en œuvre de la décision est appliquée. Cependant, si un recours a lieu, un tribunal doit vérifier cette décision. En attendant la décision finale du tribunal, APEA peut ordonner la mise en œuvre de leur décision à titre provisoire.
4. **Mise en œuvre de la décision** faite généralement par un curateur. Cependant, l'APEA doit surveiller et approuver les rapports du curateur afin de s'assurer que les mesures soient appliquées.
5. **Nouvelle mesure ou adaptation de la mesure** obligeant la réouverture d'une nouvelle procédure. Elle peut être demandée par l'autorité ou par une personne concernée.

### 2.3.2 Types de mesures

La loi suisse prévoit différentes mesures en cas de mise en danger du bien-être de l'enfant. Ces mesures sont progressives et visent à apporter d'abord un soutien parental sauf dans les cas de maltraitance avérée. Si la collaboration et les réajustements familiaux sont inexistantes ou insatisfaisants, les mesures peuvent augmenter et être durcies.

Chaque mesure a un impact respectivement sur les droits et devoirs incombés aux parents vis-à-vis de leurs enfants. Voici un schéma des domaines parentaux :



*Flyer sur la protection de l'adulte et de l'enfant (2018) – [www.kescha.ch](http://www.kescha.ch)*

1. La première mesure, mais aussi la plus courante est **la curatelle**. L'APEA peut mandater un·e curateur/trice dès le début de la procédure afin de représenter les intérêts de l'enfant, indépendamment des avis souvent divergents des parents dans ce type de situations. Dans ce premier temps, elle n'enlève aucun droit aux parents, mais ajoute un soutien à ces derniers afin de mieux remplir leurs tâches éducatives. On parle alors de curatelle éducative. À la suite de la décision de l'APEA, cette curatelle peut se voir ajouter des prérogatives particulières. Parfois, le curateur ou la curatrice est chargé·e de représenter l'enfant en fonction des limitations de l'autorité parentale. Il est aussi possible d'ordonner différents types de curatelles en fonction des domaines comme l'entretien, l'école, l'éducation ou les relations personnelles.
2. Une autre mesure qui peut être appliquée touche **le droit de déterminer le domicile de l'enfant incluant la garde**. L'APEA peut ordonner un retrait du droit des parents de déterminer le domicile de leur enfant. Dans cette situation, l'enfant est placé auprès d'un tiers (ex. un foyer éducatif, une famille d'accueil).
3. Si ces deux mesures précédentes ne permettent pas de garantir le bien-être de l'enfant, un retrait de **l'autorité parentale** peut être ajouté. L'autorité parentale comprend tous les droits et les devoirs des parents : la garde (elle peut être partagée en cas de divorce), le droit d'entretenir des relations personnelles, le droit de prendre les décisions importantes comme le choix de l'école ou encore les décisions médicales ou religieuses.
4. Si l'autorité parentale est retirée aux deux parents, un tuteur ou une tutrice est désigné à l'enfant. Néanmoins, le **droit d'entretenir des relations**

**personnelles et le droit à l'information** peuvent être maintenus. Cela signifie que les parents peuvent obtenir un droit de visite, un droit de contact téléphonique, un droit de correspondre par écrit (lettre, SMS, e-mail, chat, etc.) avec leur enfant. Pour le droit à l'information, les parents sont mis au courant des grandes décisions comme des plus petites à titre informatif (ex : les notes scolaires).

### 2.3.3 Les types de placement en institution

Les placements de mineur·e·s en institution peuvent se faire selon l'article 310 du Code civil suisse stipulant que le retrait du droit de déterminer le lieu de résidence s'applique :

1. Lorsqu'elle ne peut éviter autrement que le développement de l'enfant ne soit compromis, l'autorité de protection de l'enfant retire l'enfant aux père et mère ou aux tiers chez qui il se trouve et le place de façon appropriée.
2. À la demande des père et mère ou de l'enfant, l'autorité de protection de l'enfant prend les mêmes mesures lorsque les rapports entre eux sont si gravement atteints que le maintien de l'enfant dans la communauté familiale est devenu insupportable et que, selon toute prévision, d'autres moyens seraient inefficaces.
3. Lorsqu'un enfant a vécu longtemps chez des parents nourriciers, l'autorité de protection de l'enfant peut interdire aux père et mère de le reprendre s'il existe une menace sérieuse que son développement soit ainsi compromis.

(Code civil Suisse, 2014)

Dans ces situations, le placement d'un·e mineur·e est communément appelé placement « civil ». L'exception se trouve dans les situations telles que l'alinéa 2, autrement dit lorsque la demande émane des parents : le terme de placement « social » est ainsi employé, car les parents peuvent retirer leur enfant à tout moment du placement.

De plus, si l'adolescent·e a commis des délits alors une peine lui sera incombée par un·e Juge du Tribunal des mineurs, le droit pénal des mineurs en connaît quatre sortes (Département fédéral de justice et police DFJP, 2019) :

- La réprimande
- La prestation personnelle
- L'amende
- La privation de liberté

« Ces sanctions interviennent si, et seulement si le mineur a agi de manière coupable » (art. 11 al. 1 DPMIn).

« La peine étant de durée déterminée, elle prend fin lorsqu'elle a été exécutée. Dans tous les cas, elle se termine au plus tard lorsque le jeune atteint l'âge de 25 ans. » (Prescription absolue, art. 37 al. 2 DPMIn)

Dans le cas d'application d'une mesure de privation de liberté, le/la mineur·e est alors pris·e en charge par l'Autorité de protection de l'adulte et de l'enfant (APEA). Celle-ci

va définir son prochain lieu de vie en se référant à l'article 15 du droit pénal des mineurs qui dit :

« Le placement intervient lorsque la prise en charge du mineur requiert un suivi et un contrôle permanent. Cette mesure représente une restriction importante de la liberté du jeune et peut être prononcée uniquement si une expertise médicale ou psychologique en a constaté la nécessité. Le placement peut se faire en milieu ouvert ou fermé si, dans ce cas, le traitement et la protection du mineur ou de la collectivité l'exigent.

Durant l'exécution de la mesure, l'autorité d'exécution doit régler le cas des relations personnelles entre le mineur et ses parents ou des proches. Il est en outre prévu que le jeune ne peut être sanctionné par une mesure d'isolement d'une durée supérieure à sept jours. Si le délinquant a plus de 17 ans, il peut être amené à exécuter sa mesure dans un établissement pour jeunes adultes, au sens de l'article 61 CP. » (Département fédéral de justice et police DFJP, pp 14-15)

Dans ce dernier cas, on parle alors de placement « pénal » pour décrire le type de placement.

Ces trois types de placement peuvent avoir lieu dans une seule et même institution, cependant, la contrainte ne provient pas de la même autorité et n'a pas lieu pour les mêmes raisons.

Concernant la pratique des travailleuses et travailleurs sociaux, les accompagnements des adolescent·e·s ne se différencient pas selon leur type de placement. De ce fait, un·e adolescent·e placé·e pénalement ou socialement dans une institution aura le même suivi et sera traité·e de la même manière.

### **2.3.4 Institutions d'éducation spécialisée en Valais**

Selon le site internet de l'État du Valais (2019), il existe 6 lieux d'accueil pour des enfants et jeunes de 0 à 18 ans ayant des difficultés sociales et éducatives importantes, des troubles du comportement ou ayant commis des délits ou infractions.

Ces lieux sont :

- *Ilot de Port-Valais* au Bouveret
- *Foyer La Chaloupe* à Collombey
- *La Fontanelle* à Mex et à Vérossaz
- *Fondation Cité Printemps* à Sion
- *Saint-Raphaël* à Champlan et à Sion
- *Mattini* à Brig

Au total, les institutions d'éducation spécialisée ont une capacité d'accueil d'environ 200 mineur·e·s.

Le Service cantonal de la jeunesse est mandaté par la Confédération pour faire respecter les dispositions relatives aux placements des mineur·e·s. Cette responsabilité concerne la délivrance des autorisations de placement et l'exercice de la surveillance. Sa mission est aussi d'encourager, de planifier, de coordonner et de

soutenir financièrement les activités inhérentes aux institutions d'éducation spécialisée.

Ces 6 lieux regroupent des enfants avec des « difficultés » d'origine toutefois bien différentes. Parfois, il s'agit de parents n'arrivant plus à assumer leur rôle, d'autres fois, il s'agit de mineur·e·s optant pour des comportements à risque ou des comportements de délinquance. Les situations sont toutes singulières. Les institutions susmentionnées sont dès lors mandatées en fonction des types de situations et de l'âge des mineur·e·s. Cependant, les situations se retrouvent souvent mélangées dans les mêmes lieux de résidence par manque de place ou tout simplement pour des questions organisationnelles, telles que les situations géographiques des institutions. Les travailleurs sociaux, intervenant dans ces institutions, ont ainsi affaire à toutes sortes de profils et de contextes familiaux et doivent dès lors veiller à l'équilibre des dynamiques de groupe.

## 3. Problématique

---

Dans ce chapitre, les différentes thématiques traitées dans mon cadre théorique seront mises en lien dans le but d'extraire les multiples enjeux sous-jacents à la problématique. Ensuite, ma question de recherche sera développée afin de préciser l'orientation choisie pour mon enquête sur le terrain. Pour terminer, je formulerai des hypothèses découlant des concepts théoriques abordés, puis la question de recherche qui sera dès lors vérifiée grâce à mon enquête de terrain.

Pour débiter, comme expliciter dans mon cadre théorique, il peut être retiré aux parents d'un·e mineur·e le droit de déterminer le lieu de résidence de leur enfant pour différentes raisons. Forcément, une séparation de la famille et par conséquent des éventuels frères et sœurs découle de ce retrait. La loi valaisanne en faveur de la jeunesse (2000) ajoute que le mandat d'une prise en charge institutionnelle se fait pour un·e jeune-mineur·e. Les parents sont inclus dans le suivi de la prise en charge s'il n'y a pas d'interdiction particulière, tout comme les autorités scolaires, les professionnels de la santé, les autorités judiciaires et tutélaires ainsi que les associations entourant la personne concernée. Cependant, les frères et sœurs, peu importe leur âge respectif, ne sont légalement pas mentionnés dans l'application d'une telle mesure et donc ne font pas partie intégrante de la prise en charge.

En fonction des différents facteurs liés aux raisons de son placement, à la situation de l'adolescent·e et aux places disponibles dans les institutions, l'adolescent·e va être admis·e dans une institution qui sera alors son nouveau lieu de résidence. L'adolescent·e concerné·e se retrouve alors dans une institution plus ou moins éloignée de son domicile, avec des possibilités de visites plus ou moins fréquentes. La plupart de ces mesures n'empêchent pas le contact avec la famille, donc avec la fratrie et a pour but de rétablir un équilibre dans la famille afin de projeter un retour de l'adolescent·e placé·e.

De ce constat, les travailleuses et travailleurs sociaux vont accomplir une part de la mission éducative parentale en prenant en charge l'adolescent·e. L'éloignement de ce membre « problématique » va toutefois laisser place à des questionnements auprès de sa fratrie tels que « ce qui arrive à mon frère ou à ma sœur pourrait-il se produire pour moi aussi ? » (Tilmans-Ostyn & Meynckens-Fourez, 1999, p. 201). De plus, beaucoup d'enjeux de place, de pouvoir, de rôles vont éclore dans la famille suite à ce départ, tout comme lors d'un retour à domicile, suite à un placement.

Toujours selon Tilmans-Ostyn & Meynckens-Fourez (1999), les questionnements inexprimés peuvent demeurer par le manque de contact entre les professionnel·le·s et les membres de la fratrie. Inversement, le témoignage d'un frère ou d'une sœur peut aussi nécessairement émerger suite à cet éloignement traumatique, mais là faut-il encore que celui-ci puisse être entendu ou rapporté à un·e professionnel·le pour le considérer.

Malgré des contacts réguliers entre l'adolescent·e concerné·e et sa fratrie, Vanessa Scailteur (2009, p. 72) met en évidence que « la notion de fratrie se voit souvent gommée par les professionnels qui, soucieux du bien de l'enfant, oublie la relation horizontale qui le lie à ses frères et sœurs. »

Actuellement conscient de cet enjeu, les institutions tendent vers une vision plus systémique des prises en charge. Cette vision progressiste a émergé suite à leur

constat peu concluant des retours en famille lorsque le système n'a pas été considéré pendant cette prise en charge (Tilmans-Ostyn & Meynckens-Fourez, 1999). Cependant, les lois ne soutiennent pas complètement ce mouvement, les fratries n'étant pas mentionnées.

Malgré ces prises en charge plus systémiques, les travailleuses et travailleurs sociaux sont souvent limités dans leurs pratiques concernant les fratries. En effet, les professionnel·le·s dépendent de la motivation de la famille dans la collaboration et individuellement de la volonté des membres de la fratrie pour participer au changement. De là, ma question de recherche prend foncièrement sens avec des questionnements tels que : comment une travailleuse sociale ou un travailleur social va anticiper un potentiel retour dans la fratrie pour un·e adolescent·e placé·e ? Quelle place tient la travailleuse sociale ou le travailleur social vis-à-vis de la fratrie ? Prend-elle ou il des précautions au préalable avec les frères et sœurs ? Qu'est-ce que les travailleuses et travailleurs sociaux mettent en place au moment du retour concernant la réunification de la fratrie ?

Dès lors, mon enquête de terrain va me permettre de vérifier ces questionnements émergents et chercher une définition de leur rôle dans la réintégration d'un·e adolescent·e dans sa fratrie.

---

### 3.1 Question de recherche

À la suite du développement de ma problématique, j'ai pu élaborer une question de recherche qui m'a permis de diriger mes entretiens lors de mon enquête sur le terrain. L'envie de garder la notion de fratrie au cœur de mon travail m'a poussée à rechercher ce lien entre la fratrie, l'institution de leur frère ou sœur placé·e et le rôle du TS au moment de la réintégration de l'adolescent·e placé·e.

Ces réflexions m'ont amenée alors à dresser la question de recherche suivante :

**Comment une travailleuse ou un travailleur social favorise la réintégration d'un·e adolescent·e dans sa fratrie à la suite d'un placement en institution ?**

---

### 3.2 Hypothèses

Dans le but d'étayer mes recherches sur le terrain, j'ai formulé quatre hypothèses :

1. Par leur mandat désigné pour un·e adolescent·e, les TS n'ont pas de légitimité à travailler avec leur fratrie.
2. La collaboration avec les parents durant le placement suffit à anticiper le retour en fratrie.
3. Le maintien d'un suivi professionnel à la suite du placement améliore la réintégration dans la fratrie.
4. La considération de la fratrie dès les débuts du placement favorise une meilleure réintégration à la fin de celui-ci.

## 4. Démarche méthodologique

---

Ce chapitre présente la démarche méthodologique effectuée pour récolter les données nécessaires à ma recherche. Il précise le terrain d'enquête choisi, la population ciblée, l'échantillon des professionnel·le·s interrogé·e·s ainsi que l'outil de recueil de données choisi pour ma recherche. Ensuite, le déroulement des entretiens ainsi que les aspects éthiques sont détaillés. Et pour finir, les risques et les limites de ma recherche sont explicités.

---

### 4.1 Terrain d'enquête et population ciblée

À la suite de la formulation de ma question de recherche, j'ai fait le choix d'interroger des professionnel·le·s travaillant tous dans la même institution. Le but ne consiste pas à dresser une comparaison des pratiques entre institutions, mais bien de rechercher un panel d'actions qui semblent favoriser ces réintégrations d'adolescent·e·s dans leur fratrie.

Pour cela, j'ai choisi d'interroger des professionnel·le·s de l'institution dans laquelle j'évolue depuis août 2016, soit *La Fontanelle*. Cette institution accueille des jeunes entre 14 et 18 ans venant de toute la Suisse romande. Cette institution offre des accompagnements divers aux jeunes placé·e·s ainsi qu'à leur famille. Ce choix ne s'est pas présenté uniquement par facilité de contact, mais bel et bien par conviction pour les actions systémiques que cette institution met en place.

En effet, cette institution est convaincue de l'importance à considérer tout le système familial dans ses prises en charge. C'est pourquoi, l'entièreté des équipes éducatives doit avoir suivi une formation de l'institut Gregory Bateson à Lausanne à propos de l'approche systémique et stratégique.

Cette institution est divisée en deux foyers, mais ceux-ci sont tous deux identiques à l'exception du genre des populations y séjournant. Chaque foyer est constitué de 3 équipes éducatives interdépendantes les unes aux autres. Il s'agit tout d'abord de l'équipe éducative du foyer qui prend en charge les jeunes dans leur quotidien et organise les ateliers journaliers. De plus, cette équipe est formée d'éducatrices ou éducateurs ayant à charge la référence des jeunes concerné·e. En effet, un suivi des situations dans leur globalité et le lien avec les parents s'avère nécessaire pour mener à bien la mission éducative.

Une deuxième équipe éducative fait partie de l'accompagnement des jeunes, celle du secteur sport. *La Fontanelle* a la particularité de proposer des séjours de rupture aux jeunes en placement ainsi qu'à des jeunes externes au foyer. Les éducatrices et éducateurs de cette équipe prennent alors en charge les jeunes durant des séjours de rupture ainsi que lors de certains weekends. Sept fois par année, cette équipe prend la relève des éducatrices et éducateurs du foyer, pour une durée entre une et quatre semaines, ce qui représente au total 13 semaines dans l'année. Cette équipe ne collabore pas directement avec les parents, mais partage des moments intenses avec les jeunes et rapporte des observations à leurs collègues du foyer, toujours dans une perspective systémique.

Concernant la 3<sup>ème</sup> équipe, il s'agit en réalité de mandats individuels donnés à des intervenants afin d'offrir un soutien aux parents des jeunes en placement à *La Fontanelle*. Appelé·e·s « référentes locales » et « référents locaux », ils interviennent directement dans la famille concernée. Dans un premier temps, ils s'affairent aux conflits ou différents dans la famille pour ensuite aider le/la jeune dans la recherche d'occupation professionnelle afin de terminer par garder le contact avec cette famille à la suite du placement pendant au minimum 3 mois renouvelables.

On peut alors considérer que les professionnel·le·s interrogé·e·s dans le cadre de mon travail, défendent des points de vue bien différents de par non seulement leurs expériences professionnelles antérieures, mais aussi par leur sensibilité singulière au sujet de la fratrie ainsi que par le statut qu'ils occupent par la prise en charge des adolescent·e·s. Pour autant, ils font tous partie de la même institution et font part d'expériences vécues au travers du concept de *La Fontanelle*.

## 4.2 Échantillon d'étude

Assez naturellement, j'ai eu l'autorisation d'interviewer des collaboratrices et collaborateurs de *La Fontanelle* et le panel était copieux. Dès les débuts de la construction de ma problématique, j'ai tout de suite voulu opter pour un regard croisé entre respectivement les éducatrices et éducateurs du foyer et celui des référentes locales et référents locaux.

Dans un premier temps, j'ai présenté mon travail à l'équipe éducative du foyer des filles dans le but de trouver au moins trois personnes acceptant d'être interrogées. N'ayant pas atteint complètement mon objectif, j'ai opté pour un stratagème différent quant à la recherche de référentes et référents locaux. Pour ce faire, j'ai demandé conseil à la responsable du foyer des filles au sujet de référentes ou référents locaux ayant suivi des situations particulières concernant des fratries. Une fois les contacts de ces personnes obtenus, je les ai appelées individuellement, ce qui a été plus productif, car les trois ont répondu favorablement à ma demande.

Mon échantillon d'étude a donc été constitué de deux référentes et d'un référent local, de la responsable d'un foyer ainsi que d'une éducatrice référente de foyer.

Le tableau ci-dessous synthétise les diverses informations inhérentes aux personnes interrogées :

Entretien	1	2	3	4	5
Prénom	Y	A	J	V	S
Poste occupé	Référent local	Responsable foyer	Éducatrice référente	Référente locale	Référente locale
Ancienneté	10 ans	14 ans	10 ans	2.5 ans	2.5 ans

## 4.3 Outil de recueil de données

Dans le but de répondre aux hypothèses émises lors de la rédaction de ma problématique, je me suis référée aux quatre méthodes décrites par Quivy & Van Campenhout (1995) : l'enquête par questionnaire, l'entretien, l'observation directe et

le recueil de données existantes. L'entretien me semblait être la méthode la plus adéquate pour vérifier mes hypothèses :

« Ainsi, s'instaure en principe un véritable échange au cours duquel l'interlocuteur du chercheur exprime ses perceptions d'un événement ou d'une situation, ses interprétations ou ses expériences, tandis que, par ses questions ouvertes et ses réactions, le chercheur facilite cette expression, évite qu'elle s'éloigne des objectifs de la recherche et permet à son vis-à-vis d'accéder à un degré maximum d'authenticité et de profondeur » (Quivy & Van Campenhoudt, 1995, p. 170).

Par cette méthode, j'ai pu échanger avec les professionnel·le·s afin de comprendre leurs expériences, de ressentir leur sensibilité et de chercher à affirmer ou infirmer mes hypothèses. De plus, il me paraissait plus pertinent de recevoir les différentes expériences de manière qualitative plutôt que quantitative.

Quant aux variantes, l'entretien dit « semi-directif ou semi-dirigé » a été retenu. « Il est semi-directif en ce sens qu'il n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises. » (Quivy & Van Campenhoudt, 1995, p. 174). Il m'a permis de guider les personnes interrogées vers les sujets de mes hypothèses tout en gardant une liberté et une ouverture à d'autres thèmes potentiellement en lien, mais auxquels je n'avais pas fait référence auparavant dans mon travail. Cette variante m'a aussi permis de prendre en considération le vécu individuel des professionnel·le·s.

Pour ce faire, j'ai élaboré une grille d'entretien (annexe 1) en me référant à mes quatre hypothèses. De là, j'ai rédigé des questions qui m'ont permises de valider les objectifs attendus. De plus, des indicateurs ont été prescrits afin de veiller à ce que tous les sujets soient traités.

---

#### 4.4 Recueil des données et déroulement des entretiens

Volontairement, le choix a été laissé aux personnes ayant accepté un entretien de choisir le lieu où nous allions nous rencontrer. Pour les deux entretiens effectués avec des employées de *La Fontanelle*, le lieu s'est naturellement présenté à nous : le foyer.

Pour les trois autres entretiens, l'organisation de ces rencontres a été plus compliquée à mettre en place à cause notamment de distance géographique et des agendas bien remplis de chacun. Ces éléments m'ont obligé à trouver une solution un peu différente que la rencontre physique et directe, pour bénéficier de leur précieux témoignage. J'ai opté pour télécharger une application qui me permettrait d'enregistrer les appels et leur ai proposé qu'on se donne des rendez-vous téléphoniques. Par cette méthode et par ma flexibilité, les trois entretiens ont pu être faits en une semaine.

Pour faciliter l'analyse des données, toutes les personnes interviewées ont accepté d'être enregistrées. Par la suite, dans le souci de ne perdre aucune donnée et d'être le plus objective, j'ai retranscrit tous les enregistrements.

---

## 4.5 Ethique

Dans ce travail et de manière plus ciblée, au cours des entretiens, je me suis engagée à respecter certains aspects éthiques fondamentaux :

- Les personnes interviewées dans le cadre de mon travail de Bachelor ont consenti de manière libre et éclairée à y participer ;
- Je garantis la confidentialité et l'anonymat des personnes citées durant l'entretien ;
- Je n'utiliserai pas les données relevées à d'autres fins que celles liées au travail de Bachelor ;
- Je m'engage à faire preuve de non-jugement vis-à-vis des personnes interviewées ;
- Je protégerai les données récoltées et les détruirai à la fin du processus HES de travail de Bachelor

De plus, je me suis engagée à restituer les résultats de ma recherche à ceux et celles qui le souhaitent.

---

## 4.6 Risque et limites

L'utilisation des entretiens semi-directifs laisse place à une grande marge d'interprétation dans les réponses des personnes interviewées. Bien que je me sois basée uniquement sur des expériences retranscrites par le biais de mes entretiens, je ne peux certifier que mon interprétation, mes hypothèses ainsi que mes expériences personnelles n'aient nullement biaisé mes réactions, mes intonations ou mes acquiescements lors des entretiens. De ce fait, mon analyse a pu aussi être quelque peu orientée en fonction de mes convictions préalables.

Par ailleurs, je suis notamment consciente que mon échantillon est un ensemble de personnes engagé par *La Fontanelle* et que ces personnes, me connaissant personnellement, peuvent avoir une certaine réserve à me livrer entièrement et fidèlement leurs propos.

## 5. Analyse des données

---

Cette partie présente l'analyse des données récoltées lors des entretiens réalisés au sein de l'institution *La Fontanelle*.

Ayant opté pour faire un regard croisé entre deux types de professionnel·le·s choisis que je présenterai soudainement, j'ai jugé plus simple, en vue d'une meilleure compréhension, de créer des sous-chapitres nommés « en foyer » quand il s'agit du retour des éducatrices interviewées et « à domicile » lorsque je fais référence aux données des référentes et référents locaux. Ainsi, les deux types respectifs de professionnels choisis sont :

- les éducatrices et éducateurs du foyer qui côtoient les jeunes au quotidien et entretiennent des relations principalement téléphoniques avec les parents ;
- ainsi que les référentes et référents locaux qui travaillent avec tout le système familial et avec qui les rencontres se font principalement à domicile.

De plus, je tiens à préciser que cette analyse représente uniquement le point de vue des professionnel·le·s dans le domaine de l'éducation. Ces observations sont subjectives et par conséquent propres à chaque expérience vécue par les professionnel·le·s interviewé·e·s.

À partir de ces éléments, les thèmes principaux émergeant de mes entretiens seront présentés et complétés par des données recueillies. Ensuite, je chercherai à déterminer si mes hypothèses se confirment ou s'infirment, pour terminer par une interprétation personnelle afin de répondre à ma question initiale.

---

### 5.1 Analyse et interprétation des résultats

#### 5.1.1 Place de la fratrie dans l'accompagnement d'un·e jeune placé·e

Lors d'un placement, l'adolescent·e est sorti·e de sa fratrie pour intégrer une institution. Ce changement physique de lieu de domicile pour le membre placé instaure automatiquement une distance avec sa fratrie. Cependant, chaque jeune a un lien unique avec ses frères et sœurs. La qualité et l'intensité de ce lien va définir l'investissement que les professionnel·le·s vont dès lors accorder au système de la fratrie.

Johanne<sup>1</sup> explique que « ... ils n'y font pas tous allusion de la même manière. Il y en a qui reviennent souvent sur leur fratrie et d'autres à la fin de leur placement je me dis « ah, mais oui, mince, elle a une demi-sœur ou un demi-frère ».

#### **En foyer**

La place de la fratrie dans le cadre du foyer est très limitée. Premièrement, par la mesure d'éloignement qu'impose un placement à *La Fontanelle*, mais aussi pour des questions complexes d'éthique et de logistique quant à l'accueil de frères et sœurs non désignés dans le mandat de placement. Les deux personnes interviewées exerçant en foyer donnent des exemples de rencontres des frères et sœurs pour des

---

<sup>1</sup> Nom d'emprunt d'une éducatrice référente en foyer

raisons plutôt extérieures au suivi de l'adolescente concernée et reconnaissent l'importance de la présence des parents lors de ces rencontres. En effet, les frères et sœurs sont conviés à venir visiter le lieu de vie de leur frère ou de leur sœur s'ils le souhaitent et/ou à participer à une synthèse dans le cas où leur présence est jugée nécessaire. Lors d'une rencontre, les frères et sœurs peuvent être accueillis pour un repas au foyer, toujours accompagnés d'au moins un des parents.

Concernant, l'accompagnement des éducatrices vis-à-vis des fratries, Amélie<sup>2</sup> mentionne que : « D'abord, c'est un élément évidemment dont on tient compte quand on reçoit les jeunes [...] En même temps, les jeunes que nous avons sous la main, ce sont les jeunes placées, pas les frères et sœurs. » La réalité du terrain démontre ainsi que la personne placée est présente quotidiennement et donc qu'un travail intense peut être réalisé et qui ne semble pas comparable à un travail avec les proches non placés qui, eux, vivent dans leur environnement et leur réalité, séparé-e-s momentanément de leur frère ou sœur.

### **À domicile**

La place de la fratrie est sujette à de multiples aspects dans l'accompagnement d'un-e adolescent-e placé-e. Cependant, les référentes et référents locaux s'accordent à l'unisson concernant deux critères nécessaires pour intervenir dans une fratrie :

- Un volontariat des frères et sœurs

Comme cité dans la problématisation, la loi valaisanne en faveur de la jeunesse (2000) mentionne que le mandat d'une prise en charge institutionnelle se fait pour un-e individu-e mineur-e. Les parents sont inclus dans le suivi de la prise en charge s'il n'y a pas d'interdiction particulière, tout comme les autorités scolaires, les professionnels de la santé, les autorités judiciaires et tutélaires ainsi que les associations entourant la personne concernée. Cependant, les frères et sœurs, peu importe leur âge respectif, ne sont légalement pas mentionnés dans l'application d'une telle mesure et donc ne font pas partie intégrante de la prise en charge. Par conséquent, cet état de fait laisse entendre qu'ils ne sont pas forcés à s'impliquer dans le placement de leur frère ou de leur sœur.

Pour Vanessa<sup>3</sup>, ce critère fait partie intégrante de sa pratique :

« Moi je donne une place importante s'ils sont prêts à participer. C'est-à-dire que je ne vais pas contraindre les frères et sœurs à participer à un entretien, mais quand je fais un suivi j'aimerais qu'au moins une fois je les entende... pour moi c'est important. »

Elle mentionne qu'avec leur consentement et leur participation, elle est prête à leur donner une place importante. Toutefois, pour obtenir le droit de s'investir plus intensément avec la fratrie, les professionnel-le-s interrogé-e-s ont relevé qu'il faut aussi :

- Une implication des frères et sœurs dans la problématique

Comme relève Simone<sup>4</sup>, « ...après je pense que dans d'autres situations comme par exemple pour le cas de Béatrice<sup>5</sup>, je pense que sa sœur, c'était important aussi d'agir dessus parce qu'elle était souvent le vent sur le feu.

<sup>2</sup> Nom d'emprunt pour la responsable de foyer

<sup>3</sup> Nom d'emprunt pour une référente locale

<sup>4</sup> Nom d'emprunt pour une référente locale

<sup>5</sup> Nom d'emprunt d'une personne concernée

C'est elle qui rallumait le brasier. Du coup, si on agissait pas avec elle bah on avait beau, à mon avis, avoir changé plein de choses chez Béatrice et sa maman, la dynamique elle ne pouvait pas se modifier complètement. »

Cette vision fait partie de l'approche systémique mise en place par *La Fontanelle* et qui consiste à considérer tous les éléments du système familial, d'autant plus lorsque le conflit éclate entre plusieurs membres de ce système. Cette vision permet d'observer tous les éléments et d'apporter des solutions professionnelles.

Vanessa relève aussi :

« ... que les fratries sont en souffrance quand y a un jeune qui est en placement, car y'a tout un historique quand un jeune est placé. J'ai le sentiment qu'ils sont très soulagés quand le jeune qui « dysfonctionne » n'est plus à la maison. Donc ils ont plus envie de reprendre leurs histoires afin de ne pas être envahis, que d'entrer dans une collaboration. »

Cette donnée met en évidence que la non-participation de la fratrie dans l'accompagnement relève parfois d'un choix stratégique professionnel et non d'un oubli ou d'un manque de considération.

### **5.1.2 Vision des travailleuses et travailleurs sociaux quant à la notion de fratrie**

Pour tenter de connaître les sensibilités des travailleuses et travailleurs sociaux à la notion de fratrie dans le cadre professionnel, la question suivante leur a été posée :

« Comment décririez-vous la place / le rôle que vous donnent les fratries ? »

Évidemment, la réponse à cette question déclinait d'une hypothèse, à moins que la question ait déjà été posée à une fratrie, ce qui n'était pas le cas. Cette question permet de modifier le curseur d'angle et d'analyser alors l'accueil qu'ils/elles recevaient des fratries.

Comme cité par Tilmans-Ostyn & Meynckens-Fourez (1999, p. 202), « une famille menacée dans son intégrité par une mesure d'éloignement d'un de ces membres réagit et se rigidifie en une inlassable autodéfense. » Empreinte à cette théorie ainsi qu'à celles regroupant les conflits de loyauté, l'hypothèse que les accueils pouvaient être particulièrement froids de la part des membres de la fratrie été posée.

Il a été intéressant de constater que les référentes et référents locaux, davantage en contact avec les fratries, détenaient chacun·e une réponse bien différente tandis que les deux personnes exerçant au foyer avaient exactement la même réponse.

#### **En foyer**

La vision des personnes interviewées travaillant au foyer et n'ayant quasiment pas ou moins de contact avec la fratrie était de penser que les membres de la fratrie n'individualisaient pas les éducatrices et éducateurs, mais, au contraire, qu'ils se représentaient une équipe, un collectif : les « éducs ». Pour les deux, cette question de rôle et statut auprès des fratries a été difficile à répondre et sans grande conviction dans les réponses.

#### **À domicile**

Les référentes et référents locaux ont, quant à eux, attribué des réponses individuelles. Pour Yves :

Caroline Dubuis

« Je pense qu'au tout début, les frères et sœurs me voient comme quelqu'un qui arrive de l'extérieur et qui vient juger le système. Et surtout, celui qui vient réintroduire celui qu'on n'a plus envie d'avoir. Très souvent, c'était ça. Et puis après, c'était ... « Ah bah alors je peux aussi peut être dire moi ce que je n'aime pas ou les problèmes que je peux rencontrer. » Et il m'arrivait de diriger le frère ou la sœur dans un autre service pour qu'il/elle puisse être entendu·e et qu'il/elle ne soit pas à nouveau relégué·e au second rôle. »

Vanessa, quant elle, prône le fait que les frères et sœurs n'ont pas forcément le souhait de voir des professionnel·le·s s'investir avec eux et donc elle imagine que les fratries préfèrent la considérer comme un soutien pour les parents.

Pour terminer, Simone affirme que « ...ça dépend de chaque individu. Il y a des fratries qui te perçoivent comment celui qui va régler les problèmes, d'autres laissent place à l'indifférence. »

En réalité, il est impossible d'évaluer la sensibilité des travailleuses et travailleurs sociaux quant à la notion de fratrie. Mais cette question a permis d'observer leur réaction et il a été intéressant de constater que pour tous, le temps de réflexion avant de répondre a été bien plus nécessaire que pour toutes les autres questions. Peut-être parce que la réponse dépendait d'une hypothèse ou peut-être simplement parce que les professionnel·le·s ne se l'était jamais posée ? Les hypothèses peuvent ainsi être nombreuses.

### 5.1.3 Les craintes lors du retour en fratrie

Comme décrit dans le chapitre des « relations fraternelles » du cadre théorique,

« Le lien fraternel constitue l'un des trois grands liens (lien conjugal, lien parental) qui structurent la famille. Il joue un rôle considérable dans la vie intrapsychique, affective et sociale du sujet. La haine, la compétition, la passion, la jalousie et l'amour se mettent en jeu dans la relation fraternelle. » (Tsoukatou, 2005, p. 56)

Les enjeux cités par Tsoukatou restent au cœur du travail des travailleuses et travailleurs sociaux et spécialement des référentes et référents locaux qui accompagnent les adolescent·e·s placé·e·s et leur famille, lors du retour à domicile. Ces notions de haine, de compétition, de passion, de jalousie et d'amour sont même souvent la source des conflits et des médiations qu'elles et qu'ils sont amené·e·s à devoir gérer. Comme Vinay et Jayle (2011) détaillent le concept de rivalité, les relations fraternelles sont dirigées par des comportements envieux, jaloux, compétitifs dans le but d'obtenir l'amour exclusif des parents, mais aussi pour des enjeux de pouvoir concernant la propriété et l'espace commun. Durant un placement, ces enjeux diminuent généralement avec la distance. Cependant, lors de la réintégration d'un frère ou d'une sœur dans sa fratrie, celle-ci peut émettre des craintes, tout comme l'adolescent·e concerné·e.

#### **En foyer**

En foyer, les craintes émanent naturellement plutôt des adolescent·e·s placé·e·s. Ces craintes sont généralement de l'anxiété quant au grand nombre d'inconnus qui les attendent lors de leur retour définitif. Celles-ci sont très similaires à celles que les

fratries partagent aux référentes et référents locaux et basées sur des enjeux principalement de territoire, de propriété et de place aux yeux des parents.

Amélie met en avant qu'il arrive aussi que les fratries ne soient pas inquiètes du retour de leur frère ou de leur sœur, évoquant plusieurs raisons :

« ... c'est soit il y a une forme d'indifférence qui s'est faite et puis voilà le frère ou la sœur bah il revient, il ne revient pas, c'est pareil. Soit c'est quelqu'un qui, au contraire, est très content de voir l'évolution de son frère ou de sa sœur et se réjouit de le revoir à domicile. Soit ça peut être quelqu'un qui ne vit plus à la maison et voilà. »

### **À domicile**

Dans les retours progressifs, tout le monde tente de se réapproprier. Dans les cas les plus évidents, les familles prennent ses retours en weekend ou en semaine comme des expériences « tests » pour évaluer les points à ajuster et faire un retour à la référente ou au référent local. Ces retours progressifs n'enlèvent néanmoins par toutes les craintes quant à la suite.

Vanessa pense ainsi qu'au « [...] retour à domicile, il y a la peur que la situation redevienne au point de départ, comme avant le placement. » En effet, un test n'est jamais identique à la réalité. Le retour définitif va forcément altérer les efforts et permettre l'expression des enjeux et de conflits plus profonds. Les référentes et référents locaux apportent un grand soutien à la parentalité dans ces retours afin de diminuer le stress pour tous les autres membres de la fratrie. Une fois que les enjeux de territoire, de propriété et de légitimité sont traités et réglés, les référentes et référents locaux ont fait une grande part de leur mission éducative. Toutefois, elles/ils restent disponibles pour une période de 3 mois renouvelables à la suite du placement.

Pour terminer, Yves aime rappeler aux familles qu'il peut toujours réintervenir si besoin et cette stratégie semble fonctionner pour lui : « Des fois, il y a des gens qui arrivent à tourner simplement en sachant qu'on est présent, qu'on existe, et cela suffit à réguler le système. »

#### **5.1.4 Actions favorisant la réintégration d'un·e jeune placé·e dans sa fratrie**

D'une vision globale, *La Fontanelle* a mis en place différentes procédures que les professionnel·le·s ont relevé comme étant des éléments favorisant la réintégration des jeunes dans leur fratrie. Le premier point relevé s'avère le retour progressif.

##### *5.1.4.1 Le retour progressif à domicile*

Tous les professionnels expriment l'avis commun que ces phases de retour progressives permettent aux frères et sœurs de se réhabituer à la présence du frère ou de la sœur placé·e, tout comme à l'adolescent·e concerné·e de reprendre une place physique dans le quotidien de ses proches.

Les week-ends externes se basent sur un système comptabilisé et accordé conditionnellement. Plus les semaines se déroulent bien au foyer, plus les week-ends externes sont accordés et si ces derniers se déroulent eux aussi de manière adéquate pour la famille et les jeunes, des semaines de stage sont organisées depuis le domicile. Ces phases de test sont étroitement soutenues par les référentes et référents locaux qui apportent leur soutien instantané en cas de besoin du jeune ou de la famille et font le lien avec le lieu de stage.

Du point de vue de Johanne, vivre en famille demande beaucoup de compétences. Pour elle, cette vie en collectivité relève le besoin de devoir nommer les choses. Pour cela, elle imagine qu'il est important de mettre l'accent sur « [...] avoir plusieurs rencontres au foyer avec le référent local, mettre à plat les choses sur la table liées aux attentes, aux besoins et aux choses qui coïncent. »

Amélie greffe les actions suivantes comme favorisant à la réintégration d'un·e adolescent·e et faisant partie, elles aussi, des services proposés par *La Fontanelle* : « [...] c'est aussi des entretiens réguliers avec les parents, voire avec les frères et sœurs s'ils sont assez grands. Et puis, c'est un soutien à la parentalité pour que les parents soient de « meilleurs » parents quand la/le jeune rentre. »

#### 5.1.4.2 L'impact du soutien à la parentalité sur la fratrie

En effet, l'impact du soutien à la parentalité semble être un moyen favorisant la réintégration de l'adolescent·e placé·e dans sa fratrie. Vanessa appuie ses propos par :

« Quand les parents sont sollicités et qu'ils collaborent, qu'ils arrivent à entrer dans une collaboration, ils font la démonstration non pas de leur impuissance, mais surtout de leur capacité qu'ils ont à aller chercher du soutien, de l'information, voire de la formation parentale pour pouvoir continuer à rester parent ou ne pas lâcher leur rôle parental. Pour moi, c'est un signe d'intelligence. [...] on devient à un moment un élément aidant, on peut être englobé dans la famille, mais il faut toujours remettre les parents au centre du système. « Vous êtes les parents, c'est vous la loi. » Et les enfants, « appuyez-vous sur vos parents, parce qu'ils font preuve d'intelligence en allant chercher de l'information » ».

Comme cités dans le cadre théorique, Jiménez, Lehalle, Murgui, & Musitu (2007) associent les problèmes de conduites à risque et des difficultés psychosociales au moment de l'adolescence à la qualité de la relation parents-enfants, adolescent·e·s. C'est pourquoi les professionnel·le·s ont tous acquiescé cette importance du travail avec les parents en parallèle du placement de l'adolescent·e.

De ce fait, si le parent s'assure et se rassure dans son rôle, il sera forcément plus adéquat dans sa mission parentale générale, comme l'avance Amélie : « dès l'instant où les parents se sentent soutenus et entendus, ils sont de meilleurs parents aussi pour les frères et sœurs autres ». Et Simone ajoute que :

« [...] nous avons forcément des implications pour tout le reste de la famille et pour moi dire qu'on travaille que sur un jeune et la relation avec son parent en excluant le reste, c'est revenir à nouveau dans des visions hyper linéaires. Faut tenir compte de toute la globalité et de tous les enjeux interactionnels qu'il y a dans toute une famille. »

Cependant, Johanne rappelle tout de même, dans les cas où les parents n'optent pas pour une collaboration avec les professionnel·le·s, que cet impact peut aussi être perçu comme négatif de la part des frères et sœurs :

« Après, tu vois, si je pense à Marie<sup>6</sup>, là, maintenant, je me dis bah typiquement les parents ils ne veulent pas collaborer, ils nous voient comme des empêchements d'avancer, pour être polie. Du coup, ils peuvent être hyper

<sup>6</sup> Nom d'emprunt d'une situation

dégradants et très négatifs à la maison et ça peut discréditer complètement un foyer ou des éducateurs auprès du petit frère ou de la petite sœur qui entend « et puis je vais te dire que de toute façon ces gens ils ne servent à rien » et les renforcer dans le truc que « de toute façon eux ils ont raison et puis voilà » ».

En conclusion, les impacts existent forcément, car « en faisant bouger les parents et le jeune et bah forcément que les choses bougent pour tout le système » résume Johanne, en appuyant ses dires sur l'approche systémique qu'elle met à l'épreuve.

#### 5.1.4.3 L'approche systémique stratégique

L'approche systémique stratégique reste un point qui n'a pas été détaillé dans le cadre théorique. Pourtant, il semble pertinent de présenter en quelques mots ce système auquel les personnes interrogées font référence.

Selon Durand (2010),

« la systémique est l'étude de l'individu dans ses relations et son environnement global (familial, historique). Adopter une approche systémique, c'est adopter une démarche pour étudier un système qui s'efforce, au lieu de saisir séparément les différentes parties, d'appréhender de façon globale l'ensemble des composantes du système en s'intéressant tout particulièrement à leurs liaisons et à leurs interactions. »

L'approche systémique stratégique, enseignée par l'institut Gregory Bateson situé à Lausanne, vise à résoudre les problèmes de la personne concernée en tenant compte de son système et en optant pour des stratégies. Dans le domaine de *La Fontanelle*, cette méthode est quelque peu adaptée, car l'aide n'est pas toujours demandée, mais bien souvent contrainte. Cette méthode se base sur la nature de ce que vit la personne concernée et de sa vision du monde dans son environnement, aussi appelé son système. Il peut s'agir autant de l'adolescent·e placé·e, qu'un parent, ou qu'un membre de la fratrie. Dès le début du placement, les professionnel·le·s cherchent à « clientéliser » les personnes faisant partie du système pour ensuite rechercher des pistes de changement avec la ou les personnes clientes à cette méthode. Le travail se fait par le biais d'entretiens et de tâches prescrites afin de modifier les interactions dans le système. Les professionnels vont faire le constat des tentatives de solution déjà opérées par la personne, mais non convaincantes afin que les tâches prescrites soient inédites et dans l'idéal pertinentes à la résolution du problème.

Cette approche part du postulat que lorsqu'un élément du système se modifie, autrement dit un mode d'interaction change, l'individu en face se retrouve contraint de s'ajuster. De plus, cette méthode ne part pas d'une vision normative, autrement dit, elle ne vise pas à « pathologiser » les personnes concernées. Elle se réfère à ce qui génère de la souffrance ou de l'insatisfaction dans la situation actuelle. (Baetson, 2019)

## 5.2 Vérification des hypothèses

### Hypothèse 1

Par leur mandat désigné pour un·e adolescent·e, les travailleuses et travailleurs sociaux n'ont pas de légitimité à travailler avec leur fratrie.

Il est vrai que le mandat désigné trace une limite d'investissement des professionnel·le·s dans la fratrie comme Simone en a fait l'expérience dans la situation de Béatrice, où la sœur de celle-ci demandait énormément d'attention, ce qui générerait un sentiment de jalousie auprès de Béatrice :

« Je disais par exemple, pour moi, le fait de devoir rester centrée que sur Béatrice sans passer par sa sœur et attention, j'étais tout à fait en accord avec cette décision, du coup j'avais un peu l'impression de ... mais ça c'est mes ressentis à moi... de laisser sur le côté une gamine qui avait besoin d'aide. »

En même temps, ce mandat désigné lui a permis de poser une limite d'investissement avec la sœur de Béatrice afin de maintenir un soutien équilibré pour cette famille. Simone m'explique que « l'avantage de rester centrée sur la/le jeune, [...] c'est exactement l'argument que j'ai pu utiliser en lui disant « bah écoute, moi je suis mandatée par rapport à Béatrice donc on va trouver quelqu'un d'autre pour toi » Et du coup ça m'a légitimée de dire ça ».

Toutefois, les référentes et référents locaux m'ont fait part de l'importance d'investir au minimum une fois la fratrie durant l'accompagnement de l'adolescent·e concerné·e. C'est pourquoi j'en conclus que les professionnel·le·s ont une légitimité à travailler avec les fratries. Cependant, ils/elles sont confrontés à des limites qui ne leur appartiennent pas toujours. Ces limites peuvent représenter, par exemple, le volontariat des frères et sœurs et le sens à vouloir impliquer la fratrie. Par ailleurs, d'autres limites peuvent être imposées par leur hiérarchie quant au rappel de leur mandat.

### Hypothèse 2

La collaboration avec les parents durant le placement suffit à anticiper le retour en fratrie.

Comme décrit dans mon analyse, la collaboration avec les parents tient une place primordiale dans le l'aboutissement d'un accompagnement. La référente locale Vanessa insiste sur cette notion en disant que :

« [...] moi je ne me sens pas, dans la pratique, accès sur le jeune. Je suis axée sur les parents et le jeune, sur la dynamique entre les parents et les jeunes. C'est ça qui m'intéresse. Le jeune, au final, c'est les parents qui le gèrent. Moi, c'est comment ils arrivent à gérer l'histoire ».

Pour toutes les personnes interrogées, il paraissait évident que la collaboration avec les parents constituait un élément essentiel au bon fonctionnement de la famille et donc de la fratrie. Les parents réussissent à se positionner et à nuancer leurs interactions grâce aux prises de conscience amenées par les professionnel·le·s. Cela ne laisse planer aucun doute pour Vanessa qui constate que : « les recadrages, les éclairages sur des incompréhensions, sur l'éducation ont un impact sur tout le monde,

oui. Les parents comprennent des choses, même par rapport aux autres enfants. » Ce moyen de comprendre les enjeux pluriels permet aux frères et sœurs de devoir, eux aussi, se réajuster dans le système familial.

De plus, mes recherches théoriques m'ont démontré que lorsque les adolescent·e·s considèrent leur système familial comme positif, avec une fluidité et une ouverture placées au cœur de la communication, les relations familiales deviennent un facteur protecteur des conduites délinquantes et des ruptures avec les normes sociales (Estévez, Musitu, & Herrero, 2005b; Lila & Musitu, 1993; Noller & Callan, 1991 cités par Jiménez, Lehalle, Murgui, & Musitu). Lorsque les parents opèrent des changements dans le système jusqu'au point de devenir un système positif et ouvert, on peut même oser dire que ce nouvel environnement peut instaurer un air de prévention à la délinquance des frères et sœurs plus jeunes. Yves assure qu' :

« [...] encore plus quand tu sors un élément de la famille quand il faut faire revenir, il faut que la famille ait elle-même évolué, sinon c'est... ça ne sert à rien. Tout le travail fait avec la personne placée... tu le remets dans son jus, tel quel. Elle va recommencer. Elle va être d'autant plus stigmatisé vu qu'on attend tous qu'elle fasse une connerie pour qu'on puisse dire que c'est elle le mauvais élément du système. »

Pour conclure, cette affirmation se confirme pour un grand nombre de situations vécues par les personnes interrogées dans cette recherche.

### **Hypothèse 3**

Le maintien d'un suivi professionnel à la suite du placement améliore la réintégration dans la fratrie.

Sans aucun doute de la part des professionnel·le·s, le maintien du suivi améliore la vie familiale de l'adolescent·e à la suite du placement. Cependant, il a été difficile d'identifier des actions destinées spécialement à la fratrie.

Yves insiste en mentionnant que : « ...l'éducation et le suivi d'un groupe doivent se faire de manière holistique, sinon ça n'a pas de sens. » Cette manière holistique consiste à considérer tous les individus comme une globalité, donc il va de soi que les frères et sœurs font partie de cette globalité. De ce fait, des moyens sont déployés, si nécessaire. Pour observer ces besoins, les référentes et référents locaux investissent les interactions familiales dès le début du placement.

« C'est la préparation avec les frères et sœurs au sujet du retour et la permission au moment où la personne revient les week-ends d'aller dans la famille voir comment ça se passe et puis se permettre, par moment, de voir les enfants sans les parents afin qu'ils puissent s'exprimer [...] et qu'on puisse gérer ça tout de suite avant qu'il/elle soit en famille définitivement. »  
(Yves)

Toutefois, Amélie rappelle que des risques existent comme « ...une sorte de dépendance à un professionnel et que les gens puissent se percevoir comme incapable de fonctionner sans un soutien. Mais ça c'est au professionnel de gérer. »

Pour répondre à ce risque potentiel, Yves, comptabilisant plusieurs années d'expérience, affirme qu'il est nécessaire « ...d'expliquer aux familles qu'on n'a pas de pouvoir illimité, qu'on doit déléguer et savoir se dire au revoir ».

Partant du principe que les familles sont preneuses de l'accompagnement et que les professionnel-le-s sont en capacité de rendre les familles autonomes à la suite du placement, cette hypothèse s'affirme.

#### **Hypothèse 4**

La considération de la fratrie dès les débuts du placement favorise une meilleure réintégration à la fin de celui-ci.

Cette considération de la fratrie a été traitée dans le premier thème de l'analyse qui décrivait les deux critères jugés essentiels pour inclure une fratrie ou un membre de celle dans l'accompagnement ; l'implication dans la problématique et le volontariat.

Tous les professionnel-le-s sont parties prenantes de l'ouverture du foyer à une visite pour les frères et sœurs afin qu'ils mettent des visages sur les noms des travailleuses et travailleurs sociaux et une image du nouveau domicile de leur frère ou sœur. Cependant, Johanne relève bien souvent que « ... la famille s'est renforcée dans « c'est elle/lui qui a un problème ». Je ne suis pas sûre que les frères et sœurs se disent beaucoup qu'ils ont quelque chose à gérer. »

Amélie estime que le rôle des frères et sœurs représente plutôt « un rôle de satellites, si y a besoin on peut les appeler ».

Pour toutes ces raisons, cette hypothèse ne peut se confirmer de la sorte concernant l'intégration des fratries dès le début d'un placement car il est impossible de faire une généralité, ni même d'anticiper la nécessité d'utiliser la fratrie.

---

### **5.3 Evaluation des objectifs**

Au terme de mon analyse, je suis maintenant en mesure d'évaluer les objectifs professionnels et les objectifs personnels définis au début de mon Travail de Bachelor.

#### **5.3.1 Objectif professionnel**

- *Recueillir les représentations des professionnel-le-s relatives à la notion de fratrie dans l'accompagnement d'un-e adolescent-e placé-e.*
- *Identifier des pistes et perspectives d'intervention concrètes pour mon futur professionnel auprès de cette population*

Il me semble avoir pu accomplir ces objectifs grâce à la qualité des entretiens que j'ai pu obtenir. La proximité avec mes collègues et la connaissance de l'institution m'ont permis, sans gêne, d'approfondir les réponses lorsque celles-ci semblaient imprécises et incomplètes.

- *Comparer les visions des professionnel-le-s exerçant en foyer et à domicile*

Cet objectif a été très intéressant pour moi, mais plus difficile à mener que ce que j'avais imaginé. Les réalités de ces professionnel-le-s sont totalement différentes et il a été plus compliqué de faire des liens entre les deux lieux d'expérience, car il s'agit en réalité de types d'accompagnement plutôt complémentaires que comparables.

### 5.3.2 Objectif personnel

- Être Sensibilisée à la notion de « fratrie » afin de me positionner sur l'intégration ou non de la fratrie afin d'éviter l'oubli ou l'inconsidération
- Faire le lien entre la théorie lue et mon expérience dans ma fratrie

Ce travail m'a permis de comprendre les positionnements professionnels, d'en retirer des perspectives enrichissantes, via notamment les analyses effectuées, dans l'optique d'adapter par la suite ma pratique professionnelle. J'ai été convaincue de l'importance de se positionner clairement et surtout de prendre en considération le contexte de la personne concernée.

D'un point de vue plus personnel, ce travail m'a apporté quelques éclairages forts quant au fonctionnement, aux bénéfices et aux faiblesses de ma fratrie.

---

## 5.4 Bilan de l'analyse et retour sur la question de recherche

En guise de synthèse de l'analyse, je vais retracer les thèmes principaux ainsi que mes vérifications d'hypothèses afin de ressortir des éléments clés permettant de répondre à ma question de recherche. Pour rappel, la question de recherche s'articule comme suit :

**Comment une travailleuse ou travailleur social favorise la réintégration d'un·e adolescent·e dans sa fratrie à la suite d'un placement en institution ?**

Le but de cette recherche était de comprendre la place occupée par la fratrie selon les professionnel·le·s, dans le suivi d'un·e adolescent·e institutionnalisé·e ainsi que d'investiguer les actions des professionnel·le·s qui favoriseraient la réintégration dans la fratrie. Cette analyse a été réalisée avec des professionnel·le·s accompagnant des adolescent·e·s avec des problématiques de type comportemental.

Les apports théoriques m'ont permis d'appuyer les propos tenus par les professionnel·le·s interrogé·e·s. De là, je fais le constat qu'il y a diverses actions que les travailleuses et travailleurs sociaux peuvent être en mesure de mettre en place dans leur accompagnement afin de viser une meilleure réintégration.

Avant tout, leur **posture d'ouverture et de disponibilité** envers la fratrie est primordiale. Si cette ouverture à la fratrie ne peut avoir lieu, il semble alors compliqué de penser que les travailleuses et travailleurs sociaux ont une implication quelconque sur la réintégration d'un adolescent·e dans sa fratrie.

Cependant, *La Fontanelle* prétend opter pour une approche systémique stratégique, ce qui permet la considération de la fratrie dans le système, même si les actions ne leur sont pas adressées directement. Par cette approche, les professionnel·le·s s'activent en quête de pistes et de personnes-clefs comme éléments permettant de briser l'homéostasie familiale et de modifier les boucles interactionnelles. Cette démarche a pour vœu d'instaurer de nouveaux positionnement et comportements pour favoriser un système familial propice à des interactions optimales.

*La Fontanelle*, ainsi que beaucoup d'ouvrages, font une corrélation importante entre les comportements déviants d'un·e adolescent·e et ses parents. C'est pourquoi la méthode systémique stratégique prend pour cible plutôt les parents que les frères et

sœurs. Les professionnel·le·s estiment que le fait de modifier le positionnement d'un parent va provoquer aussi des effets sur la fratrie. Si les parents sont plus à même de définir les règles et les normes de leur famille, alors les réintégrations peuvent être simplifiées.

Ce **soutien à la parentalité** demeure la première piste d'action dont font part les personnes interrogées. Il est important que les parents puissent faire face aux expériences d'affirmation de soi que leur font vivre leur adolescent·e en optant parfois pour des attitudes et des comportements d'opposition et de transgression comme l'explique Robert Courtois (2011), cité dans le cadre théorique.

L'idée d'**intégrer la fratrie dans l'accompagnement** de l'adolescent·e placé·e est ressortie comme pouvant être autant un risque qu'un facteur d'amélioration à cette réintégration. Les professionnel·le·s trouvent du sens à intégrer la fratrie si celle-ci est volontaire et si la problématique est liée. Cependant, les risques sont tout de même présents quant à la répartition du temps à disposition pour tous et l'investissement fourni par les référentes et référents locaux en dehors de leur mandat désigné. La référente Simone, une des protagonistes de cette expérience, a pu démontrer que cette implication pouvait rapidement devenir insistante et dépasser son mandat désigné pour l'adolescente placée.

De plus, les référentes et référents locaux investissent passablement d'énergie à régler les aléas de la vie en communauté lors des **retours progressifs** afin de diminuer les enjeux de pouvoir, de territoires et de propriété. Ces retours progressifs permettent à tous d'évaluer les changements déjà opérés et de conscientiser ceux qui restent à effectuer. Dans ce but, les référentes et référents locaux ont la mission de **maintenir un suivi** durant 3 mois renouvelables à la suite du placement.

Pour conclure par tous ces moyens déployés et évidemment toutes les subtilités engendrées par le travail en relation, les travailleuses et travailleurs sociaux peuvent viser une réintégration plus douce aux personnes accompagnées.

## 6. Partie conclusive

---

Dans ce chapitre, je clôture mon travail en détaillant un bilan de recherche suivi d'une conclusion.

---

### 6.1 Bilan de la recherche

Dans cette partie conclusive, je suis en mesure de présenter les limites et les difficultés rencontrées pendant ma recherche ainsi que de mettre en lumière les découvertes professionnelles et personnelles.

#### 6.1.1 Limites de la recherche et difficultés rencontrées

Tout d'abord, durant l'élaboration de ce travail, je me suis vite aperçue de la difficulté à rédiger une question de recherche qui permettrait d'émettre des hypothèses ainsi que d'en faire une analyse. Mes questions de recherche ont été multiples, allant même jusqu'à élaborer à plusieurs reprises des grilles d'entretien qui ne me convainquaient pas. Grâce à l'aide de mon directeur de Travail de Bachelor, j'ai pu me concentrer sur une question spécifique, en la précisant. Une fois précisée, cette question a permis de saisir le sens des entretiens et appréhender progressivement les hypothèses afin d'imaginer comment mon analyse se construirait.

Lors de mes entretiens, je me suis rendue compte que certains professionnels me donnaient tendanciellement de longues réponses qui englobaient mes questions de relance, voire d'autres questions principales. Cet imprévu m'a quelques fois déstabilisée et je me suis retrouvée à poser des questions alors que j'avais déjà eu une réponse. Au fur et à mesure de mes entretiens, je me suis davantage familiarisée avec la procédure de récolte de données, trouvant une aisance dans la conduite de l'entretien et connaissant de mieux en mieux les subtilités inhérentes à mes questions. Cette compétence développée, elle ne m'a toutefois pas rendu service lors de l'analyse, car il a fallu dégager un gain de temps pour retrouver les réponses et mettre une chronologie dans mes entretiens.

La limite de ma recherche consiste à rappeler que mes résultats sont réalisés à partir d'un nombre restreint de professionnel-le-s et ne permettent donc pas d'être représentatifs de la réalité. De plus, chaque professionnel-le-s, chaque jeune, chaque parent détient des particularités qui ne me donnent pas non plus les compétences d'élaborer des pistes d'intervention fiables et confirmées.

#### 6.1.2 Découvertes professionnelles et personnelles

Cette recherche s'est déroulée sur plusieurs mois parallèlement à ma formation en emploi. Pour ces deux raisons, les découvertes professionnelles et personnelles se sont avérées si nombreuses que les énumérer serait tout bonnement impossible.

Globalement, j'ai pu mieux saisir et comprendre les enjeux inscrits au cœur des actions professionnelles et par conséquent me rendre compte qu'il ne s'agit pas simplement d'être sensible à la notion de « fratrie » pour l'intégrer dans un placement. Cette réalité et ce devoir professionnel de protéger les membres non-concernés ou de les impliquer d'une manière adéquate semblent essentiels dans un positionnement professionnel.

De plus, d'un point de vue personnel, les nombreuses lectures effectuées au sujet des fratries afin de comprendre leur fonctionnement et notamment au sujet des loyautés familiales ont été des grandes révélations sur beaucoup d'enjeux vécues dans ma propre fratrie.

---

## 6.2 Conclusion

En guise de conclusion, je souhaite apporter ma vision plus méta. En effet, elle découle du constat posé sur la notion de « fratrie » qui ne semble pas réellement être oubliée des professionnel·le·s qui évoluent avec les jeunes en placement, ni même avec celles et ceux qui accompagnent les familles. Cet « oubli » ou plutôt cette « dissociation » dirais-je, pour ajuster mon propos, émane plutôt du système de placement, comme expliqué dans la partie de mon cadre théorique « cadre légal d'un placement pour mineur » (pp.19-21).

Selon moi, le fait d'élaborer des lois spécifiquement et exclusivement destinées au rôle du parent peut très vite rendre ce parent impuissant dans le cas où il se retrouve dans l'incapacité de gérer ses enfants. Certes, dans certains cas, notamment dans les situations de maltraitances, ces lois paraissent très pertinentes. Seulement, il existe aussi un grand nombre de situations où les parents sont dépassés par les phases d'affirmation de leur adolescent ainsi que les comportements à risques de ces derniers. Ces lois les rendent ainsi doublement coupables dans l'échec de leur mission.

Les méthodes d'accompagnement basées sur l'approche systémique tentent de remettre le rôle du parent dans un contexte et de prendre en considération tous les membres du système. Toutefois, les placements sont nominatifs et les parents sont contraints à devoir prouver leurs compétences parentales. De là, les adolescent·e·s sont en acquisition d'une puissance déconcertante et d'une déresponsabilisation de leurs comportements. Loin de moi, l'idée de vouloir accuser les jeunes placé·e·s d'être complètement responsables, mais plutôt de questionner ce phénomène. Alléger la culpabilisation du parent afin qu'il puisse être en quête de ressources serait une piste envisageable, en plus de déployer des moyens pour considérer les familles comme un ensemble responsable d'un dysfonctionnement. Ainsi, la fratrie aurait une place égale dans le système et les professionnel·le·s seraient certainement plus légitimes à travailler de concert avec elles.

Ce système, dans l'optique de protéger les enfants de maltraitances, semble dégager des effets paradoxaux auprès des parents. Ce qui me pousse à conclure mon travail sur un questionnement sociétal :

**Qu'en serait-il si les parents devenaient les victimes de leurs enfants ?**

# 7. Sources

---

## 7.1 Bibliographie

- Bedin, V. (2009). *Qu'est-ce que l'adolescence ?* Auxerre: Sciences Humaines Éditions.
- Code civil Suisse. (2014). *Code civil suisse : [du 10 décembre 1907 (état le 1er avril 2016)]*. Berne: Chancellerie fédérale.
- Courtois, R. (2011). *Les conduites à risque à l'adolescence. Repérer, prévenir, prendre en charge*. Paris: Dunod.
- Quivy, R., & Van Campenhoudt, L. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Paris: Dunod.
- Rufo, M. (2002). *Frères et soeurs, une maladie d'amour*. Paris: Fayard.
- Tilmans-Ostyn, E., & Meynckens-Fourez, M. (1999). *Les ressources de la fratrie*. Ramonvill Saint-Agne: Éres.
- Le Grand Conseil du Canton du Valais (2000). *Loi en faveur de la jeunesse*. Sion.
- Widmer, E. (1999). *Les relations fraternelles à des adolescents*. Paris: Presses Universitaires de France.

---

## 7.2 Articles

- Assailly, J. (2006). Les conduites à risque des jeunes : un modèle socio-séquentiel de la genèse de la mise en danger de soi. *Psychotropes*, vol. 12(2), pp 49-69.
- Ducommun-Nagy, C. (2008). La loyauté familiale une ressource relationnelle. *Gérontologie et société*, 115-128.
- Fize, M. (2006). *L'adolescent est une personne*. . Paris: Seuil.
- Howe, N., & Recchia, H. (2015, Janvier). Les relations fraternelles et leur impact sur le développement des enfants. Concordia University, Canada: Department of Education and Centre for Research in Human Development
- Jiménez, T., Lehalle, H., Murgui, S. & Musitu, G. (2007). Le rôle de la communication familiale et de l'estime de soi dans la délinquance adolescente. *Revue internationale de psychologie sociale*, tome 20(2), pp 5-26.
- Lechartier-Atlan, C. (2008). Frères et soeurs : une introduction. 72, 331-338. *Revue Française de Psychanalyse*.
- Romano, H. (2012). *La psychiatrie de l'enfant*. Presses Universitaires de France .
- Solioz, E. (2015). Adolescence - Psychologie du développement, cours du module C4 ES. Sierre : Haute École de Travail Social, HES·SO/Valais. Non publié.
- Tsoukatou, A. (2005). Lien fraternel, de la psychanalyse aux mythes et aux systèmes. *Thérapie familiale*, pp. 55-65.
- Vanessa Scailteur, e. a. (2009). *Thérapie des familles « La fratrie en expertise civile »*. Chêne-Bourg: Médecine & Hygiène.

Vinay, A., & Jayle, S. (2011). *Faire fratrie : réflexions autour du lien fraternel*. Elsevier Masson SAS.

---

### 7.3 Cyberographie

Baetson, I. G. (2019, juin 27). *La thérapie brève*. Récupéré sur IGB: [http://igb-mri.ch/la\\_therapie\\_breve.html](http://igb-mri.ch/la_therapie_breve.html)

Département fédéral de justice et police DFJP (2019, août). *Les peines et mesures en Suisse*. Récupéré sur Office fédéral de la justice OFJ : <https://www.bj.admin.ch/dam/data/bj/sicherheit/smv/dokumentation/smv-ch-f.pdf>

État du Valais. (2019, février). *Institutions d'éducatons spécialisées*. Récupéré sur [www.vs.ch](http://www.vs.ch): <https://www.vs.ch/web/scj/institutions-d-education-specialisee>

Kescha. (2018, juin). *Flyer sur la protection de l'adulte et de l'enfant*. Récupéré sur [www.kescha.ch](http://www.kescha.ch): [https://kescha.ch/wAssets/docs/kescha\\_flyer-fr.pdf](https://kescha.ch/wAssets/docs/kescha_flyer-fr.pdf)

Organisation mondiale de la Santé. (2019, janvier 28). *Développement des adolescents*. Récupéré sur Organisation mondiale de la Santé: [https://www.who.int/maternal\\_child\\_adolescent/topics/adolescence/dev/fr/](https://www.who.int/maternal_child_adolescent/topics/adolescence/dev/fr/)

# 8. Annexe

---

## 8.1 Formulaire de consentement

Vérossaz, le .....

### Formulaire de consentement

Ce formulaire de consentement concerne les entretiens effectués par Caroline Dubuis dans le cadre de son travail de Bachelor.

« Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare accepter, librement, et de façon éclairée, de participer comme sujet à l'étude intitulée : Comment le/la TS favorise la réintégration d'un·e adolescent·e dans sa fratrie biologique à la suite d'un placement en institution ? »

J'autorise également Caroline Dubuis à procéder à des prises de notes et à l'enregistrement audio de l'entretien pour le bon déroulement de l'entretien ainsi que l'élaboration du travail de Bachelor. »

Les données récoltées durant l'entretien sont strictement couvertes par la confidentialité. Caroline Dubuis s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et d'empêcher qu'elles ne soient déformées ou communiquées à des personnes non autorisées. Caroline Dubuis assure que :

- Les personnes interviewées dans le cadre de son travail de Bachelor ont consenti de manière libre et éclairée à y participer ;
- La confidentialité et l'anonymat des personnes citées durant l'entretien sont garantis ;
- Les données relevées ne seront pas utilisées à d'autres fins que celles liées au travail de Bachelor ;
- Le non-jugement vis-à-vis des personnes interviewées sera respecté ;
- Les données récoltées seront protégées et détruites à la fin du processus HES de travail de Bachelor.

N° Entretien :	Personne interviewée	Personne réalisant la recherche
Nom / Prénom		Caroline Dubuis
Signature		

## 8.2 Grille d'entretien

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Poste occupé : \_\_\_\_\_

Ancienneté : \_\_\_\_\_

Durée de l'entretien : \_\_\_\_\_

Question de recherche	Hypothèses	Objectifs	Questions principales	Questions de relance	Indicateurs
Comment le TS favorise la réintégration d'un-e adolescent-e dans sa fratrie biologique à la suite d'un placement en institution ?	Par leur mandat désigné pour un-e adolescent-e, les TS n'ont pas de légitimité à travailler avec leur fratrie.	Comprendre la place donnée à la fratrie par le TS et sentir la sensibilité du TS à cette notion.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quelle place / importance donnez-vous à la fratrie des jeunes en placement dans votre accompagnement ?</li> <li>Durant le placement d'un-e jeune, vous arrive-t-il de rencontrer ses frères et sœurs ?</li> <li>Comment décriez-vous la place / le rôle que vous donne les fratries ?</li> <li>Sachant que chaque placement est ordonné ou demandé pour un individu désigné. Les TS sont tenus de collaborer avec les parents et différentes autorités entourant le/la jeune. Cependant, les frères et sœurs ne sont pas reconnus dans la collaboration. Selon vous, avez-vous tout de même un rôle auprès de la fratrie ?</li> <li>Dans votre pratique, quels avantages et inconvénients voyez-vous à devoir rester centré principalement sur l'adolescent-e placé-e ?</li> <li>Pensez-vous que le soutien à la parentalité agisse aussi sur les autres membres de la fratrie ?</li> <li>Dans la phase de transition entre l'institution et la famille, avez-vous des prises en compte particulières concernant la fratrie ? (Entretien, visite à domicile, contact téléphonique,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avez-vous généralement connaissance des fratries des jeunes qui sont en placement ? Si oui, ont-elles des particularités à relever ?</li> <li>Si oui, à quelle occasion ?</li> <li>Ont-ils connaissance de votre rôle ?</li> <li>Dans quelles situations avez-vous des obligations vis-à-vis des fratries ? (Signalement / dénonciation)</li> <li>Est-ce que des prises de contact peuvent être organisées en cas de besoin ?</li> <li>Cette mesure désignée vous aide-t-elle à créer une alliance avec le/la jeune ?</li> <li>Si oui, de quelle nature (positive ou négative) sont généralement ses effets ?</li> <li>Si non, quelles sont les raisons ?</li> <li>Si oui, lesquelles ?</li> <li>Si non, est-ce par oubli de la fratrie ? Est-ce un choix délibéré ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Place de la fratrie en institution</li> <li>Connaissances de la fratrie</li> <li>Sensibilité du TS à la fratrie</li> <li>Causes des changements dans les contextes familiaux</li> <li>Type de collaboration avec les parents</li> <li>Pratiques dans la phase de transition</li> <li>Retour sur les pratiques mises en place par les professionnel-le-s</li> </ul>
	La collaboration avec les parents durant le placement suffit à anticiper le retour en fratrie.	Questionner l'expérience du TS par rapport au travail avec les parents vis-à-vis des fratries.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pensez-vous que le soutien à la parentalité agisse aussi sur les autres membres de la fratrie ?</li> <li>Dans la phase de transition entre l'institution et la famille, avez-vous des prises en compte particulières concernant la fratrie ? (Entretien, visite à domicile, contact téléphonique,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si oui, de quelle nature (positive ou négative) sont généralement ses effets ?</li> <li>Si non, quelles sont les raisons ?</li> <li>Si oui, lesquelles ?</li> <li>Si non, est-ce par oubli de la fratrie ? Est-ce un choix délibéré ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Causes des changements dans les contextes familiaux</li> <li>Type de collaboration avec les parents</li> <li>Pratiques dans la phase de transition</li> </ul>
Le maintien d'un suivi professionnel à la suite du placement améliore la réintégration dans la fratrie.	Avoir un retour des professionnel-le-s sur cette pratique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Connaître les limites des professionnel-le-s vis-à-vis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Selon vous, quelles actions favorisent une meilleure réintégration d'un-e adolescent-e dans sa fratrie ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pourquoi ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retour sur les pratiques mises en place par les professionnel-le-s</li> </ul>

	<p>des interventions dans les fratries.</p>		<p>Percevez-vous des craintes auprès des membres de la fratrie quant à la réintégration d'un frère ou d'une sœur placée ?</p> <p>Pensez-vous qu'un suivi professionnel à la suite d'un placement améliore la réintégration de l'adolescent-e dans sa fratrie ?</p> <p>Lors de la préparation à une fin de placement, quels sont pour vous les limites de votre suivi concernant la réintégration dans la fratrie ?</p> <p>Dans un idéal, comment imagineriez-vous que ce passage puisse être amélioré ?</p>	<p>Repérer les limites des professionnel-le-s à travailler avec les fratries</p>
<p>➤ Si oui, qu'en faites-vous ? Si non, comment expliquez-vous ce silence ?</p> <p>➤ Quel pourrait-être les risques à maintenir le suivi à l'extérieur de l'institution ?</p> <p>➤ Une présence professionnelle trop insistante peut avoir des effets négatifs ? (Discrimination du frère ou de la sœur concerné-e)</p> <p>➤ Une prise en compte de la fratrie dès le début du placement vous paraîtrait être un moyen d'amélioration ?</p>			<p>➤ Si oui, quelles étaient les raisons ? Qu'est-ce que ce lien a apporté à votre accompagnement ?</p> <p>➤ Si non, pensez-vous qu'un lien avec un frère ou une sœur sortirait de votre mandat professionnel ?</p>	<p>➤ Le point de vue des professionnel-le-s sur les fratries</p> <p>➤ Utilisation des fratries comme levier au changement</p>
<p>➤ Quels sont les indicateurs qui vous permettent de considérer la fratrie comme une ressource ou comme un frein ?</p>			<p>➤ Vous est-il déjà arrivé de créer un lien avec un frère ou une sœur d'un-e adolescent-e placé-e durant son placement ?</p> <p>➤ Existe-t-il des situations où vous choisissiez d'utiliser la fratrie ou un membre de celle-ci comme élément motivateur au changement de l'adolescent-e placé-e ?</p>	
<p>La considération de la fratrie dès les débuts du placement favorise une meilleure réintégration à la fin de celui-ci.</p>			<p>➤ Relever les raisons pour lesquelles les TS décident de s'appuyer sur la fratrie ou au contraire de maintenir la distance entre l'adolescent-e et sa fratrie.</p>	